
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION

PÉDAGOGIE

LES ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES DE FILLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

BUT—CARACTÈRE—ORGANISATION

Le 17 de juin dernier avait lieu l'inauguration de la nouvelle école normale de Nicolet. L'inauguration d'un local neuf et spacieux coïncidait avec le onzième anniversaire de la fondation de l'institut pédagogique lui-même.

A cette occasion, M. l'abbé Melançon, alors Principal de l'École normale de Nicolet, prononça un discours instructif, discours programme et de revue en même temps. M. l'abbé Melançon indique avec clarté le pourquoi de l'organisation de nos écoles normales, "qui sont des pensionnats où l'on donne conjointement l'instruction et la formation pédagogique," et il met en relief les avantages qu'offre le séjour prolongé dans une école normale, au point de vue de la formation morale : "la formation morale de l'institutrice ! Mais c'est de là que dépend l'éducation de nos enfants de la petite école !"

Cette organisation est la même pour toutes les écoles normales catholiques de filles en notre province. Elle comporte, en plus, la préparation professionnelle immédiate ou entraînement pédagogique : préparation qui a lieu à "l'école d'application", annexée à chaque école normale.

A la suite du discours de M. l'abbé Melançon, nous donnons l'organisation de l'enseignement pratique (préparation professionnelle) à l'École normale de Nicolet. On y verra que les professeurs (principal, professeur laïque et religieuses) sont associés d'une manière effective à l'éducation professionnelle des élèves-institutrices. Il en est ainsi, sauf nuances, dans les autres écoles normales de filles de la province.

C.-J. MAGNAN.

DISCOURS DE M. L'ABBÉ THÉOPHILE MELANCON

Monsieur le Surintendant,

Avec l'année académique 1917-18, l'École normale de Nicolet parachevait sa première décennie. Ces dix premières années d'organisation et d'orientation constituent pour toute maison de ce genre la période de l'épreuve. Grâce à Dieu, dans cette période, les assises de notre école se sont affermies, nos énergies ont été coordonnées et dirigées vers ce que nous avons cru le progrès, et nous avons droit, je crois, d'envisager l'avenir avec confiance.

Mais, dans notre province, ces dix années de travail sont aussi la réponse à l'idée qui a présidé à la fondation de nos écoles normales de filles. Notre réponse à nous, M. le Surintendant, elle se concrétise dans ces 500 diplômées qui se sont dispersées dans la région pour travailler au perfectionnement de nos écoles primaires. C'est aussi notre réponse que ce glorieux épanouissement de notre œuvre, l'inauguration de cette nouvelle maison due au dévouement de nos bonnes Sœurs de l'Assomption, dévouement secondé généreusement par des octrois du gouvernement (si dignement représenté ce soir par l'honorable ministre des Terres et Forêts). Comment se fait-il qu'au moment même où nous donnons cette réponse, nos écoles normales de filles deviennent l'objet d'attaques injustes de la part de ceux qui devraient les défendre.

Il y a une quinzaine d'années, lorsque l'éducation primaire prit, dans notre province, une si grande extension dans la fondation de nos écoles normales de filles, on jugea que le mode à adopter pour l'organisation de ces écoles serait celui existant à Laval et à Jacques-Cartier. L'école normale serait une pension où l'on donnerait conjointement l'instruction et la formation pédagogique. C'était le mode qui s'adaptait le mieux aux conditions du moment et qui répondait parfaitement à nos visées pour la formation de notre personnel enseignant.

En effet, sans toucher au Bureau Central qui avait son opportunité, on voulait former une élite qui exercerait son influence dans la classe enseignante par l'emploi de méthodes plus rationnelles et plus efficaces. On voulait créer à l'école primaire cette émulation que nos diplômés en agriculture font naître autour d'eux dans le monde agricole.

Dans certains milieux, on a voulu trouver dans cette organisation classico-pédagogique un vice de forme. "Vous enseignez les classiques, donc vous ne faites pas de pédagogie" : comme si l'étude des matières du programme excluait nécessairement toute formation pédagogique. Notre réponse, elle vous a été donnée, il y a un instant, par nos élèves-maîtresses

Il y a pourtant deux points que je désire souligner. Tout d'abord, je me demande pourquoi l'on éliminerait de l'école normale l'étude des matières du programme, qui cependant concourt si puissamment à la formation pédagogique de nos institutrices. Etant donnée l'aptitude de l'enfant à imiter ce qu'il voit faire, dans une simple classe d'enseignement l'élève apprend à faire la classe. Le professeur s'est-il servi d'images, de concrets, de procédés intuitifs de toute forme pour communiquer son savoir, l'élève qui a goûté la science ainsi donnée fera de même le jour où il deviendra professeur. C'est ce qui explique le succès de telles institutrices qui ne sont pas passées par l'école normale, mais qui ont eu la fortune d'aller à bonne école, dans quelques-uns de nos pensionnats. C'est aussi pourquoi l'on a tort de nier toute valeur aux diplômes décernés par le Bureau Central.

Est-ce à dire pour cela que nos écoles n'ont pas leur raison d'être ? Qu'on prenne bien garde de le penser puisqu'elles sont la source de cet enseignement méthodique dont profiteront maîtres et élèves : car, à l'école normale, dans la pratique aussi bien que dans la théorie de la pédagogie, ce qui se fait, c'est l'étude de *cause à effet* sur les moyens les plus aptes à développer les facultés de l'enfant ; ou, pour revenir à mon rapprochement de tout à l'heure, c'est un champ d'expérimentations dont les démonstrations seront utiles pour toute la classe enseignante.

Mais, je me hâte d'y arriver, c'est surtout au point de vue de la formation morale de nos institutrices que notre organisation mérite d'être appréciée. La formation morale de nos institutrices ! Mais c'est de là que dépend l'éducation de nos enfants de la petite école ! Et l'on sait la place que doit occuper l'éducation dans nos écoles de la province de Québec. Pourquoi ne pas citer le témoignage d'un homme d'État dont le nom est glorieusement attaché au progrès de l'éducation dans notre province, Sir Lomer Gouin ? "La science, c'est une bonne chose, une excellente chose ; mais la science seule ne peut enseigner la vraie notion du devoir, ni donner la formation morale. A la science, il faut ajouter la religion, ou plutôt il faut appuyer la science sur la religion. La religion a donc sa place d'honneur à l'école."

Si telle est la nécessité de la religion, comme base de l'éducation, quelle sera la véritable éducatrice, qui sait former des âmes, sinon cette jeune fille aux convictions religieuses fermes et éclairées, aux sentiments nobles et généreux, à la volonté bien trempée, éprise du devoir. En effet, celle-là seulement donnera la vraie notion du devoir, qui a appris à en faire une règle de vie. Celle-là seulement saura former des citoyens probes, religieux et consciencieux, dont l'âme a été formée à la vertu.

Or, cette formation religieuse, nos institutrices la trouveront dans nos écoles normales, grâce à notre organisation actuelle. Notre organisation, à base essentiellement religieuse, comporte l'internat et un séjour

régulier de trois ans, ou tout au moins d'un an, à l'encontre de trois à six mois et du système de l'externat des écoles purement pédagogiques d'ailleurs. Quelle influence, sur l'âme de nos institutrices de demain, que cette ambiance religieuse de nos maisons, où chaque journée est sanctifiée par l'assistance à la messe et la sainte communion ; où l'enseignement du catéchisme, de l'apologétique occupe la première place ; où le désintéressement le plus complet de ces religieuses, vouées pour toute une vie à la formation de la jeunesse, est donné en exemple constant à nos élèves-institutrices ! Cela suffit, je crois, pour nous faire apprécier l'organisation actuelle de nos écoles.

Voici maintenant le rapport de l'année académique 1918-19 pour l'École normale de Nicolet.

Nous avons eu cette année 101 élèves-institutrices inscrites. Elles se répartissent ainsi : 15 au cours académique ; 28 au cours modèle et 58 au cours élémentaire. Trois élèves du cours académique sont ici en 3e année de séjour, c'est-à-dire qu'elles ont fait leur cours complet d'école normale. Ce sont Mlles Reine Lupien, Marie Préfontaine et Marie-Rose Proulx. Elles-mêmes mais surtout leurs parents méritent cette mention d'honneur pour avoir si bien compris l'importance d'une formation pédagogique complète.

Le travail, l'application et une loyale émulation n'ont cessé de régner chez nos élèves. Aussi la moisson est abondante. 15 ont mérité un diplôme pour académie, 19 pour école modèle et 31 pour école élémentaire. En tout 65 diplômes. Sur ces 65 diplômées, 17 ont obtenu le double diplôme : français-anglais

L'École normale a été, comme toujours, l'objet de la plus tendre sollicitude de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Nicolet. Chaque liste du mois, chaque rapport trimestriel s'est fait sous la haute présidence de Sa Grandeur. "Il n'y a point de petites choses dans l'œuvre de l'éducation". C'est ce que vous avez daigné démontrer à nos élèves, Monseigneur, en vous imposant ces fatigues et en vous intéressant au succès de chacune de nos élèves, et je puis vous dire que vous avez été compris.

Le grand événement de l'année est sans contredit l'inauguration de notre nouvelle école. Tous les détails de cette fête seront consignés dans nos annales, et les diplômées de 1919 s'estimeront heureuses de tenir leurs brevets des mains mêmes de Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique, en cette circonstance solennelle.

Pour conclure, permettez-moi, M. le Surintendant, de dire que le présent rapport est mon dernier acte officiel. M. l'abbé Georges Courchesne, dont les mérites comme professeur, écrivain, mais surtout comme prêtre pieux et zélé, sont assez connus pour me dispenser de faire son éloge, prendra la direction de cette école le 1er juillet prochain. Mon dernier mot sera un merci du cœur, à Monseigneur l'Evêque, à qui je dois tant de reconnaissance, à Monsieur le Surintendant, pour

sa bienveillance et ses procédés toujours si délicats envers mon humble personne ; à mon personnel qui a su me seconder en tout par son travail et son dévouement ; enfin aux parents de nos chères élèves, qui ont bien voulu m'honorer de leur confiance. Merci.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRATIQUE A L'ÉCOLE NORMALE DE NICOLET

Les leçons d'enseignement pratique se donnent cinq fois la semaine et ont une durée d'une demie-heure.

Les élèves-maîtresses sont divisées en six groupes : A, B, C, D, E et F, de manière que dans chaque groupe se trouvent des élèves du cours académique, du cours intermédiaire et du cours élémentaire, et les enfants de l'école annexe également sont divisés en six groupes, mais ici la division se fait par classes : 1ère année, 2e, 3e etc. . . .

A l'heure fixée, le groupe A, par exemple, sous la direction du professeur de pédagogie, se rend dans une des salles de la classe annexe, auprès des élèves de 1ère année, je suppose, et là, une des élèves-maîtresses, désignée d'avance pour qu'elle pût préparer sa classe, donne une leçon sur telle matière du programme, aussi désignée d'avance. Pendant que la petite maîtresse donne sa leçon, ses compagnes sont tenues de l'observer attentivement et de consigner dans un carnet toutes leurs remarques. La leçon étant terminée, les élèves-maîtresses retournent dans leurs salles de classes, et l'on procède à la critique qui s'ouvre par la lecture des notes de chacune et se continue d'après le mode exposé plus bas. Le professeur de pédagogie, sous la surveillance duquel la leçon a été donnée, dirige cette critique et y ajoute les remarques appropriées.

A la même heure, les groupes B, C, D, etc., ont procédé de la même manière, auprès des élèves de la 2e, 3e année, je suppose, et sous la direction d'une des maîtresses de l'institution. Nous faisons en sorte que les six groupes d'élèves-institutrices passent successivement sous la présidence du professeur de pédagogie, qui, lui, dans sa critique, voit particulièrement au lien à faire entre la théorie et la pratique.

Les six élèves qui ont enseigné la première journée sont remplacées le jour suivant par six autres et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes aient passé à l'épreuve. De cette façon, dans le cours d'une semaine, trente (30) élèves ont donné chacune une leçon et toutes les élèves de l'école ont consacré deux heures et demie à l'étude de la pédagogie pratique.

Toutes n'ont pas, il est vrai, enseigné durant deux heures et demie, mais nous estimons que ces deux heures et demie tel qu'expliqué plus haut, c'est-à-dire : consacrées à l'audition de leçons sur toutes les matières du programme et à une critique bien conduite de ces leçons sous la direction d'un professeur, sont de beaucoup plus profitables à l'élève

qu'elles ne le seraient si cette élève était chargée de donner chaque semaine deux heures et demie de cours sur une seule et même matière alors qu'il n'y a personne pour la surveiller attentivement et lui donner des instructions *ad hoc* au moment même. Je dois ajouter qu'une fois par semaine, le mercredi, au lieu de la critique susdite, les élèves-maîtresses vont dans leurs classes respectives rédiger leur critique par écrit alors que celles qui ont enseigné donnent la rédaction de leur classe. Ces devoirs sont corrigés et expliqués.

II.—MODÈLE DE CRITIQUE

Fond.—La matière de la leçon est-elle en rapport avec le programme ? Est-elle bien délimitée et proportionnée au temps dont on dispose ? Est-elle exacte, bien divisée ? Le but spécial de la leçon est-il nettement marqué ?

Méthode.—La marche suivie est-elle bonne ? Pour le savoir, examiner les points suivants : 1. La revue de la leçon est-elle sérieuse, pratique, brève ? 2. La leçon est-elle bien introduite ? 3. Les procédés sont-ils bons ? 4. Les moyens intuitifs sont-ils bien choisis ? A-t-on su les employer ? Aurait-on pu en employer d'autres ? Le tableau noir a-t-il assez été utilisé ? 5. La forme d'enseignement choisie était-elle convenable ? Les questions ont-elles été bonnes ? assez nombreuses ? S'est-on basé sur le connu pour aller à l'inconnu ? Les élèves ont-elles toutes pris part active aux interrogations ? Étaient-elles attentives, intéressées ? 6. La leçon a-t-elle été bien synthétisée et résumée ? Le travail de mémoire a-t-il été bien fait ? 8. Les applications ont-elles été bien choisies, bien raisonnées ? Le devoir a-t-il été en rapport avec la leçon ?

Résultats.—Les élèves ont-elles compris ? Ont-elles retenu quelque chose ? Quelle a été leur attitude ? Étaient-elles polies, disciplinées, sages ? La maîtresse a-t-elle excité en elles de bons sentiments ?

Maîtresse.—Quelle a été sa tenue ? Son enseignement a-t-il été vif, animé, intéressant ? S'apercevait-on que sa leçon avait été préparée ? Son langage était-il correct, distinct, sobre ? Sa manière de lire était-elle irréprochable ? L'ensemble de ses manières avait-il de la dignité ? Les travaux qu'elle a exécutés au tableau noir étaient-ils convenables ?

III—STAGE A L'ÉCOLE D'APPLICATION

En outre de l'enseignement pratique régulier décrit plus haut, les élèves des cours supérieur et intermédiaire font un stage de deux semaines à l'école d'application. Ce stage consiste à prendre le contrôle de la classe pour l'enseignement d'une matière déterminée et à donner ensuite une leçon de revue en présence du Principal, de la Directrice de l'École

normale et du professeur de pédagogie. Une partie des élèves-institutrices assistent à cette revue et le Principal se charge d'apprécier la leçon.

L'enseignement de l'anglais (méthode maternelle) est donné à l'école d'application par les élèves-maîtresses : stage d'un mois pour toutes celles qui peuvent convenablement donner cet enseignement.

IV.—L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

Cet enseignement est donné autant que possible au point de vue de l'enseignement à la petite école. Très souvent une classe d'arithmétique, de grammaire ou de catéchisme se transforme en véritable classe de pédagogie pratique, le professeur se faisant élève pour laisser l'élève-institutrice se débrouiller dans ses explications. Quant aux examens, les questions sont posées, autant que possible, en vue de l'enseignement de la matière.

V.—PÉDAGOGIE THÉORIQUE

Dans chaque cours, il se donne une heure chaque semaine de méthodologie générale et spéciale, et au cours académique, en plus, deux heures par semaine sont affectées à l'étude de la philosophie qui consiste en grande partie dans la psychologie pédagogique.

VI.—CERCLE PÉDAGOGIQUE

Une séance par mois est donnée, où l'on traite une question de pédagogie, soit comme travail littéraire (dissertation), soit sous forme de dialogue. On fait aussi de la diction, du chant, de la musique, etc.

(Notes fournies par l'École normale de Nicolet).

LE RÔLE DE L'ÉCOLE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Lorsque tant d'idées subversives bouleversent les esprits et que la société entière semble en proie au vertige, les éducateurs ont une tâche capitale à accomplir. Plus que jamais leur dessein doit être celui qu'avait conçu Léon Gautier, quand il écrivit son grand ouvrage sur "La Chevalerie" : "agrandir les âmes", en les arrachant "au mercantilisme qui les abaisse et à l'égoïsme qui les tue". "Revenir aux principes chrétiens et y conformer en tout la vie, les mœurs et les institutions des peuples" puisque "de leur oubli est résulté de si grands maux..." voilà le programme de restauration morale que traçait Léon XIII et qui s'impose tous les jours davantage.

Puis, il y a la patrie, qui a besoin du loyal concours de tous ses enfants ; il y a la race qu'une hostilité sournoise poursuit dans toutes les sphères d'action. Le temps n'est plus où l'on pouvait se contenter, sans trop de péril, de fournir aux élèves des rudiments de catéchisme et de leur apprendre à lire et à compter. Il faut être de son siècle, rompre résolument avec la routine et pénétrer l'enseignement entier des idées fécondes dont ont besoin les générations qui grandissent pour orienter leur vie.

Les petits écoliers, qui aujourd'hui jouent à la paume ou qui, sur la patinoire, se disputent avec acharnement une rondelle de caoutchouc, constituent la masse bourgeoise de l'avenir,—le peuple d'agriculteurs, d'industriels et de financiers dont les suffrages régleront les destinées de la nation. Ils ont besoin de posséder sur l'histoire nationale, sur la mission de notre race et le devoir social des idées justes et des convictions arrêtées. Parmi les congressistes du futur conventum, tous les hommes qui pensent seront anxieux de savoir quels moyens on entend mettre en œuvre, au Collège de Saint-Césaire, pour façonner à cette fin les intelligences et armer les jeunes en vue des luttes prochaines. Laissons à qui de droit le soin de les leur faire connaître.

Notre tâche, plus modeste, exigeait seulement de faire revivre le passé. Puissions-nous, malgré les inévitables lacunes et de bien graves omissions, avoir contribué à raviver au cœur des anciens la flamme d'affection qui les anime et déterminé un certain nombre d'entre eux, qui n'y auraient pas autrement songé, à venir goûter pendant quelques heures, à l'ombre du toit ami, les joies délicieuses qui ont charmé leur enfance.

(Reproduit des "Noces d'Or du Collège de Saint-Césaire.")

HYGIÈNE

CONSEILS A RECOMMANDER AUX ENFANTS DES ÉCOLES

Ne crachez pas ailleurs que dans un mouchoir, et un mouchoir employé à cet unique usage.

Ne crachez jamais sur une ardoise, par terre ou sur le trottoir.

Ne mettez pas vos doigts dans la bouche.

Ne grattez pas votre nez, ne l'essuyez pas avec votre main ou votre manche.

Ne mouillez pas vos doigts quand vous tournez les pages de votre livre.

Ne mettez pas les crayons dans votre bouche et ne les mouillez pas avec vos lèvres.

Ne portez jamais de pièces de monnaie dans votre bouche.

Ne mettez pas des épingles dans votre bouche.

Ne mettez dans votre bouche que la nourriture et les boissons.

N'échangez pas les bonbons, la gomme, les sifflets, les tire-pois, ni quoi que ce soit qui ait été dans votre bouche.

Pelez ou lavez votre fruit avant de le manger.

N'éternuez ou ne toussiez jamais dans le visage de qui que ce soit. Tournez-vous d'un autre côté ou bien tenez un mouchoir devant votre bouche.

Que votre visage, vos mains et vos ongles soient toujours propres.

Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon avant chaque repas.

Si vous êtes indisposé, si vous vous êtes coupé ou si vous avez été blessé par d'autres, ne craignez pas de le dire à votre professeur.

Tenez-vous aussi propre à la maison qu'à l'école.

Brossez-vous les dents avec de l'eau après chaque repas, ou tout au moins matin et soir.

N'embrassez personne sur la bouche et ne permettez à personne d'agir ainsi.

Apprenez à aimer le grand air, à respirer souvent et profondément.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

MADAME DE MAINTENON (1)

(Suite et fin)

Madame Scarron devenue veuve à l'âge de vingt-quatre ans, se conduisit avec la plus grande sagesse. Elle refusa un mariage qui l'eût rendue opulente, parce que celui qui se présentait n'avait pas les qualités de l'esprit et du cœur qui seules avaient du prix à ses yeux.

Vers ce temps, un maçon nommé Barbé lui fit cette prédiction : "Après bien des peines un grand roi vous aimera ; vous règnerez ; mais quoique au comble de la faveur, vous n'aurez jamais un grand bien". La jeune veuve rit de la prophétie. . . . on crut cependant remarquer qu'elle lui causait quelque émotion. Des amis de Mme Scarron ne manquèrent pas de la plaisanter beaucoup à ce sujet. Vous feriez bien mieux", leur dit le devin, d'un ton inspiré, "vous feriez bien mieux de baiser le bord de sa robe".

Madame Scarron sollicita longtemps, auprès du roi, la pension dont son mari avait joui comme homme de lettres ; mais en vain ! Absolu-

(1) Voir l'*Enseignement primaire* d'octobre 1919.

ment dénuée de ressources elle était sur le point de passer en Portugal comme gouvernante des enfants d'une princesse portugaise, lorsque Madame de Montespan lui conseilla de rester en France et lui demanda un placet se chargeant de le présenter elle-même au roi. "Quoi !" s'écria Louis XIV impatienté, encore la veuve Scarron ! n'entendrai-je jamais parler d'autre chose ?"—" En vérité, Sire ", dit Mme de Montespan, " il y a longtemps que vous ne devriez plus en entendre parler ". La pension fut accordée à l'instant et Mme Scarron ne songea plus au Portugal.

Devenue gouvernante du duc du Maine, elle conduisit ce jeune prince aux eaux de Barège. Ayant pris de là occasion d'écrire plusieurs fois au roi, ses lettres dictées par la raison et embellies de toutes les grâces de son esprit, firent sur lui une profonde impression, et il conçut dès lors une grande idée du mérite de Mme Scarron. Jouant un jour avec le petit duc du Maine, le roi, charmé de ses réparties, lui dit : " Vous êtes bien raisonnable ! " " Il faut bien que je le sois ", répondit l'enfant, " j'ai une gouvernante qui est la raison même ! " " Allez " reprit le roi, " allez lui dire que vous lui donnerez cent mille francs pour vos dragées ". La veuve Scarron acheta la terre de Maintenon et elle en prit le nom.

Quelques années plus tard une nuit de décembre 1685, dans la chapelle du palais, en présence du Père de Lachaise et de deux autres témoins l'archevêque de Paris donnait la bénédiction nuptiale à Louis XIV, roi de France et de Navarre, et à la marquise de Maintenon.

Le titre de reine ne lui fut pas accordé ; mais elle en eut tout le pouvoir.

Il en coûte toujours cher de s'élever au dessus de sa fortune : Madame de Maintenon, au faite des honneurs, n'en fut pas plus heureuse. Les épines de la politique l'obsédaient. Toujours occupée à complaire à celui qui commandait à la France, obligée de voiler les ennuis de son front pour éclairer celui du grand roi, elle sentait péniblement son esclavage ; mais sa chaîne était rivée et quoique d'or, elle était douloureuse à porter. Assise au banquet des rois, elle trouva que l'ambrosie et le nectar de ces dieux de la terre, n'ont pas la saveur du pain qui se mange à la table hospitalière de l'amitié. Dans un épanchement de confiance, elle écrivit à une amie : " J'étais née ambitieuse, je combattais ce penchant quand des désirs que je n'avais plus, furent remplis, je me crus heureuse ; mais cette ivresse ne dura que trois semaines."

Mme de Maintenon chercha les seuls plaisirs que son cœur vertueux put trouver dans sa situation, ceux de faire du bien. " Ma place " disait-elle, a bien des côtés fâcheux ; mais aussi elle procure le plaisir de donner. Elle fonda Saint-Cyr. C'était une communauté de trente-six dames religieuses pour élever gratuitement deux cent cinquante demoiselles nobles, sans fortune. C'étaient ses délices et toute sa complaisance que cette maison : elle y passait tout le temps qu'elle pouvait dérober à la

cour. Elle eut la satisfaction de voir fleurir les arts, les talents, toutes les vertus dans ce noble asile. Elle demanda à Racine Esther et Athalie pour ses chères élèves de Saint-Cyr ; le poète la comprit : elle eut la pièce la plus belle et la plus touchante avec des chœurs célestes, et elle eut aussi le chef-d'œuvre de la tragédie française.

Esther fut représentée en perfection et l'orgueil maternel de Madame de Maintenon put en être satisfait. Madame de Sévigné, qui avait assisté à une de ces représentations, écrivait : " Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce : c'est une chose qui n'est pas aisée à représenter et qui ne sera jamais imitée ; c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes si parfait, si complet qu'on n'y souhaite rien. Les filles qui font des rois et des personnages sont faites exprès. On est attentif et on n'a point d'autre peine que celle de voir finir une si aimable tragédie, tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant. Cette fidélité de l'histoire Sainte donne du respect. Tous les chants convenables aux paroles qui sont tirées des Psaumes ou de la Sagesse et mis dans le sujet, sont d'une beauté singulière. La mesure de l'approbation qu'on donne à la pièce, c'est celle du goût et de l'attention. J'en fus charmée et le maréchal de Bellefond aussi, qui sortit de sa place pour aller dire au roi combien il était content, et qu'il était auprès d'une dame qui était bien digne d'avoir vu Esther.

"Le roi vint vers nos places et, après avoir tourné, il s'adressa à moi et me dit : "Madame, je suis assuré que vous avez été contente" ?—Moi, sans m'étonner, je réponds : "Sire, je suis charmée ! ce que je ressens est au-dessus des paroles."—Le roi me dit : " Racine a bien de l'esprit."—Je lui dis : " Sire, il en a beaucoup ; mais en vérité ces jeunes personnes en ont beaucoup aussi : elles entrent dans le sujet comme si elles n'avaient jamais fait autre chose." — " Ah ! pour cela," reprit-il, " il est vrai." Et puis Sa Majesté s'en alla et me laissa l'objet de l'envie. Comme il n'y avait quasi que moi de nouvelle venue, le roi eut quelque plaisir de voir mes sincères admirations sans éclat et sans bruit."

C'étaient là les triomphes de Madame de Maintenon. Ses goûts n'avaient rien de fastueux ; sa mise était plus simple et plus modeste que celle d'aucune dame de la Cour. On ne la vit qu'une fois pompeusement vêtue et ce fut pour la cérémonie de son mariage. Aussitôt après, elle reprit pour ne plus la quitter sa couleur favorite et unie, la feuille morte. Elle étendait à tout cette simplicité qu'elle chérissait tant. S'étant aperçue que quelques élèves de Saint-Cyr devenaient métaphysiciennes, elle mit tous ses soins à bannir parmi elles les prétentions à l'esprit ; elle y parvint si bien que la maîtresse de la grande classe lui dit un jour : "Soyez contente, Madame, les rubans jaunes (dans quelques établissements les classes sont désignées par la couleur des ceintures) n'ont

pas le sens commun." Elle était d'ailleurs pleine d'indulgence pour ses chères élèves. Un prêtre italien ayant célébré la messe à Saint-Cyr, son accent étrange fit rire presque toutes les pensionnaires. La dame surveillante, indignée, dit à Mme de Maintenon, aussitôt après la messe, qu'elle voulait mettre toutes ces demoiselles en pénitence : " Eh bien ! " répondit-elle agréablement, mettez-y moi donc aussi ; car j'ai ri autant qu'elles "

Après la mort du roi, Madame de Maintenon se retira tout-à-fait dans sa chère maison de Saint-Cyr. Elle y vécut pieusement, se livrant à la méditation des choses divines et donnant à la charité les loisirs que ces exercices lui laissaient. On voyait l'illustre veuve de Louis XIV s'occuper à former les jeunes novices, à soulager les maîtresses des classes dans les travaux pénibles de l'enseignement. Elle ne dédaignait pas de prendre quelques jeunes élèves dans son appartement et de leur enseigner à lire et à coudre, avec cette douceur et cette patience qu'un saint dévoûment seul inspire. Elle mourut à Saint-Cyr en 1719. Ce fut un deuil général parmi cette aimable jeunesse qui perdait une bienfaitrice et une mère.

Il n'y eut point d'oraison funèbre : aurait-on jamais pu assez louer et assez bien louer ? Bossuet et Fléchier ne vivaient plus.....

Des écrivains impies ont tenté en vain de flétrir la mémoire de Mme de Maintenon, cette mémoire sera toujours bénie de ceux qui chérissent, avec la religion, la paix des peuples.

Or, vous dirai-je ce qu'est devenu Saint-Cyr ? Aux dames de Saint-Louis succédèrent d'abord des religieuses de l'ordre de St-Augustin. Et aujourd'hui ce grand édifice, asile, jadis, de la piété et des arts qui, dans les intentions de la noble fondatrice, ne devait jamais retentir que des sublimes concerts d'une poésie et d'une musique sacrées, ne retentit plus que du bruit des armes..... Saint-Cyr est aujourd'hui une école militaire. Voilà l'ouvrage des siècles et des révolutions ! Le style de Mme de Maintenon est noble et sérieux ; elle sourit rarement et sourit avec la dignité d'une reine. Une raison éclairée et prudente préside à tout ce qu'elle dit. Elle prévoyait que les épanchements de son âme passeraient à la postérité : c'était là une appréhension, une gêne qui devait retenir bien des saillies aimables, bien des confidences curieuses, bien des plaintes, bien des admirations, bien des anecdotes sous sa plume.

Fin

RUTH DE LA GERBE.

(*Premiers essais*).

Trois-Rivières, juin 1919.

BEAU RÔLE DE L'INSTITUTEUR RURAL

L'amour du sol, le respect des traditions terriennes, du sentiment du devoir national, l'obligation économique, autant de leçons que l'instituteur ayant apprises lui-même devra avec enthousiasme enseigner aux petits enfants de notre race. Agissant ainsi, les modestes instituteurs et institutrices, qui sont les grands professeurs de patriotisme, faisant incliner, dans un salut quotidien au sol, les petits êtres que nous leur confions, créeront pour leur race, leur province, leur pays, une force sur laquelle tous ont droit de compter. Alors, meublant ces petits cerveaux, comme ils le font aujourd'hui, de connaissances nouvelles, ils en feront des cultivateurs instruits qui, ajoutant au jugement et au raisonnement splendide que donne à l'homme des champs la contemplation de la belle et grande nature, leur fera entonner la chanson de reconnaissance au sol auquel nous devons d'être devenus ce que nous sommes.

Combien serait belle, chaque année, dans nos paroisses, la fête de l'agriculture ! A l'époque où les épis mûris par le chaud soleil de juillet n'attendent plus que la faux du moissonneur, les filles et les garçons, portant les épis dorés, comme au printemps, les premiers brins de muguet, hommes et femmes, ayant peiné, portant dans leurs traits la preuve de leur rude et ardu labeur, vieillards qui ne peuvent plus dispenser au sol la vitalité qu'il leur a prise, mais tous, se joignant en un superbe cortège pour entonner l'hymne de reconnaissance.

Selon leur croyance, le matin au pied de l'autel, ils auraient remercié la Providence et nous les retrouverions le soir, au moment où le soleil, en se couchant, fait ruisseler sur l'herbe les diamants d'une fine rosée, gage des spendeurs nouvelles que le soleil veut donner à la terre. Tous réunis au pied d'un mai, sous un drapeau flottant à la brise, drapeau que leur cœur leur inspirera, ils entonneront l'hymne national qui, montant de la plaine jusqu'au sommet des monts, réveillera de son écho sonore le courage et l'énergie dans le cœur quelquefois défaillant du colon, que l'éloignement du centre aura empêché de venir.

Ce chant, né d'un patriotisme vrai, sincère, éclairé, fera tressaillir les ancêtres endormis et qui pourtant veillent encore sur nous, car il sera l'écho du baiser qu'un peuple agenouillé a dans le passé donné au sol de son pays.

Sol canadien, où la France a semé, avec la première moisson, une parcelle de son immortalité, au jour de cette fête, permets au soleil de juillet d'aller dans tes entrailles réchauffer la poussière d'ossements de ceux qui furent tes premiers amants.

Ce sera le triomphe de l'école et celle qui produira une telle fête, nous la saluerons, la vénérerons, laissant à d'autres, à ceux à qui est confiée cette mission, de la bénir.

Petite école de campagne, dont l'œuvre est admirable, permets que je t'offre les prémices de ma volonté, de mon énergie, de mon amour de ma race.

L.-A. DAVID,

Secrétaire de la Province.

(Extrait d'un discours prononcé à Saint-Jérôme).

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE SEPTEMBRE 1919.

Séance du 24 septembre 1919.
(*Avant-midi*).

Présents :—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président ; Mgr l'archevêque de Montréal, Messieurs les évêques de Chicoutimi, de Sherbrooke, de Nicolet, de St-Hyacinthe, de Haileybury, Mgr F.-X. Ross, Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-St-Laurent ; Mgr C.-A. Marois, représentant Son Eminence le cardinal Bégin ; Mgr J.-O. Routhier, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa ; M. l'abbé Auguste Lelaidier, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières ; M. l'abbé J.-S. Turbide, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown ; M. le chanoine Irénée Gervais, représentant Mgr l'évêque de Joliette ; Mgr N.-Z. Lorrain, représentant Mgr l'évêque de Pembroke ; l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. John Ahern, M. Hyacinthe-A. Fortier, l'honorable juge W. Mercier, M. Auguste-M. Tessier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de lettres de Son Eminence le cardinal Bégin, de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, de Mgr l'évêque de Charlottetown, de Mgr l'évêque de Joliette, de Mgr l'évêque de Pembroke, déléguant respectivement Mgr C.-A. Marois, vicaire général, Mgr J.-O. Routhier, vicaire général, M. l'abbé Auguste Lelaidier, M. l'abbé J.-S. Turbide, M. le chanoine Irénée Gervais et Mgr N.-Z. Lorrain pour les représenter à la présente session.

Le Comité prend aussi communication d'une lettre de M. Jules-Edouard Prévost s'excusant de ne pouvoir assister à la présente réunion et désignant l'honorable juge Robidoux pour le représenter.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport suivant :

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 23 septembre 1919.

Présents :—Mgr Brunault, président *pro-tem*, l'honorable juge Robidoux, l'honorable Hector Champagne, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois, M. le Surintendant de l'Instruction publique et M. J.-N. Miller, Secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis :

- 1.—“ Petit cours de langue anglaise à l'usage des commençants ”, par M. l'abbé J.-E. Chamberland.—Recommandé, M. Ahern dissident.
- 2.—“ French Canadian Scholar's Companion ”, par l'abbé J.-E. Chamberland.—Recommandé, M. Ahern dissident.
- 3.—“ La Comptabilité rendue facile.—Méthode pratique et graduée de tenue des livres ”, par les Frères du Sacré-Cœur.—Recommandé.

Il est pris communication d'une lettre du révérend Frère Olippius, visiteur-auxiliaire des Frères des Ecoles chrétiennes, demandant l'autorisation de majorer les prix de vente des manuels de classe des Frères des Ecoles chrétiennes. Le sous-comité, n'ayant pas tous les renseignements suffisants pour lui permettre de se prononcer sur cette question, suggère que M. le Surintendant de l'Instruction publique soit chargé de prendre les informations voulues et de faire rapport à ce sous-comité, à sa prochaine réunion.

(Signé)

J.-S. HERMAN,
Evêque de Nicolet,
Président pro-tem.

Ce rapport est adopté, M. le juge Martineau, dissident quant aux livres.

Le comité prend connaissance du procès-verbal suivant de la trente-cinquième session du Bureau d'examineurs pour les aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles, tenue à Québec, à l'École normale Laval, les 19, 20, 21 et 22 août 1919 :

Présents :—Mgr Th.-G. Rouleau, président, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, l'honorable juge F.-X. Drouin, M. John Ahern, M. C.-J. Magnan, M. J.-N. Perrault, M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et approuvé.

A la séance du 19 août, les membres du Bureau prennent communication des documents soumis par les deux aspirants dont les noms suivent : Paul-Miki-Félix Poulin et Yves LeRouzès. Ces documents sont trouvés conformes aux prescriptions des règlements du Comité catholique, et MM. Poulin et LeRouzès sont admis à subir les examens.

Le Bureau adopte ensuite les questions et les problèmes d'examen qui suivent :

Sujet de composition.

Lors de la visite d'automne, l'inspecteur doit donner une conférence pédagogique au personnel enseignant de son district. Traitez le sujet suivant : Comment l'instituteur ou l'institutrice peut-il contribuer à assurer la régularité de la fréquentation scolaire et favoriser la persévérance des élèves à l'école ? Faites la conférence.

Pédagogie :—1. Quand il s'agit de déterminer en quelle année—ou classe— il faut placer un élève, de quoi faut-il surtout tenir compte ?

2. Etablissez la différence entre l'enseignement de la *lecture expliquée* et l'enseignement de la *lecture expressive*.

3. Dites ce que l'on entend par employer le *procédé intuitif* : exemples.

Thème anglais :—" Lecture à haute voix ", par l'abbé Lagacé :—Pages 215 et 216.—No 21,—Du commencement jusqu'aux mots " chétives créatures "—18 lignes.

Version anglaise :—" Modern History ", by Fredet —Page 210. Les quatorze premières lignes de l'alinéa commençant par les mots " Scarcely however ".

Lois et règlements scolaires :—1. Que doivent contenir les comptes du secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire ? A qui et quand doit-il les rendre ?

2. Comment exécute-t-on les jugements rendus contre une corporation scolaire ?

3. Sous quelles conditions une municipalité scolaire peut-elle obtenir une part de l'allocation sur le fonds des écoles publiques ?

4. A quelles formalités la construction et la réparation d'une école sont-elles soumises ?

5. Quels sont les principaux devoirs généraux des inspecteurs d'écoles ?

Géographie :—1. Qu'entend-on par géographie physique ? géographie économique ? et géographie politique ?

2. Quelles sont les principales industries alimentaires du Canada ?
3. Depuis le lac Supérieur jusqu'à Montréal, quels sont les canaux du Saint-Laurent qui permettent d'éviter les obstacles naturels qui entravent la navigation ?
4. Dites dans quels Etats et sur quels cours d'eau sont situées les villes suivantes : Philadelphie, New-York, Boston, Baltimore, Nouvelle-Orléans, Chicago et St-Paul.
5. Que sont et où sont situés : Indes-Occidentales, Buenos-Aires, Madagascar, Dardanelles, Ganges ?

Histoire :—1. Quels événements, donnez les dates, ont motivé la division de l'histoire en quatre grandes parties : ancienne, du moyen âge, moderne et contemporaine ?

2. Résumez le règne de Charlemagne.
3. Quels événements vous rappellent les dates suivantes : 1608, 1713, 1783 et 1815 ?
4. Quelles furent les principales causes et conséquences des batailles de Waterloo, des Plaines d'Abraham, et de Châteauguay ?

Arithmétique :—1. Un pied cube de cuivre pèse 550 livres et un pied cube d'étain pèse 462 livres. Quel sera le poids d'un pied cube d'alliage de ces deux métaux contenant 6 parties de cuivre pour 5 parties d'étain ?

2. A résoudre : $\frac{7\frac{1}{2}}{6\frac{2}{3}} + \frac{11\frac{1}{2} - 2\frac{2}{5}}{11\frac{1}{2} + 2\frac{2}{5}} \times 10 - \frac{9}{13} = 7\frac{1}{8}$

3. A résoudre : $(\frac{1}{13} \times 1.4) \div \frac{7}{65}$ Réponse en fraction décimale.

4. Quelle est la différence entre l'escompte en dehors et l'escompte en dedans de \$12,625. pour 73 jours, à 5% ?

5. Dans la construction d'une maison j'ai payé pour les matériaux trois fois ce que j'ai payé pour la main d'œuvre. Si les matériaux avaient coûté 37½% de moins et la main d'œuvre 62½% de plus, la maison aurait coûté \$14000. On demande le coût de la maison.

Algèbre :—1. A résoudre : $\frac{3x - 1}{5} + \frac{7+x}{10} = \frac{7x - 4}{15} + \frac{x - 1}{3}$

2. A résoudre :

$$\begin{cases} (1) \frac{12}{x} - \frac{15}{y} = -10 \\ (2) \frac{15}{x} - \frac{18}{y} = -5 \end{cases}$$

3. Sur un chemin de fer le train rapide fait 9 milles par heure de plus que le train ordinaire. En parcourant une distance de 360 milles le train rapide gagne 2 heures sur le train ordinaire. Trouver la vitesse de chaque train.

4. Quel capital faut-il prêter pendant 50 ans, à intérêts composés à 5%, pour que le capital et les intérêts forment une somme de \$5000 ?

5. Une municipalité scolaire emprunte \$5000. qu'elle veut amortir dans 20 ans, au taux de 4% : quelle annuité doit-elle payer ?

Géométrie :—1. Dans un trapèze isocèle la somme des bases est égale à 42 pieds et leur différence à 10 pieds. Si les côtés non parallèles ont chacun 13 pieds, quelle est la surface du trapèze ?

2. Combien de verges de tapis de $\frac{3}{4}$ de verge de largeur faut-il pour couvrir le plancher d'une chambre qui a 24 pieds de long et 19 pieds de large ?

3. Combien de gallons d'eau contiendra un réservoir cylindrique de $2\frac{1}{2}$ pieds de diamètre et de 4 pieds de hauteur en supposant que dans un pied cube d'eau il y a $6\frac{1}{4}$ gallons.

4. Trouver le volume d'une pyramide de 42 pouces de hauteur si la base est un triangle équilatéral de 20 pouces de côté.

5. Combien de minots d'avoine contiendra une boîte de 7 pieds de long, 5 pieds de large et 4 pieds de hauteur, si dans un gallon il y a 277.274 pouces cubes et dans un minot 8 gallons ?

Dessin :—Dessiner l'élévation, le plan et la coupe d'un livre fermé.—*format dictionnaire*

2. Dessiner perspectivement le parapluie ouvert devant vous.

Philosophie :—1. Définition de la logique.

2. Qu'entendez-vous par l'induction ?

3. De quel terme dépend la quantité d'une proposition ?

4. De quel terme dépend la qualité d'une proposition ?

5. Définition du syllogisme.

Sciences naturelles :—1. Faire la théorie du Baromètre.

2. Sur quels principes reposent le paratonnerre et la machine à vapeur ?

3. Décrivez l'alambic.

4. Qu'est-ce que l'évaporation ?

Agriculture :—1. Qu'appelle-t-on amendements ? Nommez les principaux amendements ?

2. Quels sont les éléments essentiels des engrais ?

3. Qu'est-ce que les céréales ? Nommez les principales céréales cultivées dans la province de Québec ?

4. Quel sol convient le mieux à la culture du trèfle ? Combien d'espèces de trèfles cultive-t-on dans la province de Québec ?

5. Quelles terres exige la culture du blé, du seigle, des pois, de l'orge ?

LECTURE EXPLIQUÉE ET LITTÉRATURE :—1. Lecture à haute voix : " La belette entrée dans un grenier ".—Fable de LaFontaine, Livre III, fable 16. Expression, prononciation, articulation.

2. *Lecture expliquée et littéraire*.—1. Dégager la moralité de la fable " La belette entrée dans un grenier ".

2. Indiquer le dénouement dans cette fable.

3. Comment LaFontaine nous fait-il connaître la forme de la belette ?

4. Comment peut-on expliquer la différence des rimes des deux premiers vers (fluet, étroit) ?

5. Que signifient les mots Chère lie ? Indiquer un dérivé du mot lie.

6. Dans quel pays et dans quel siècle vécut La Fontaine ?

Nommer cinq littérateurs français illustres du 17^{ième} siècle.

Les 20, 21 et 22 août 1919, MM. Paul Poulin et Yves LeRouzès subissent les examens et conservent les notes suivantes :

Noms des candidats																Notes obtenues				
	Composition	Pédagogie	Thème anglais	Version anglaise	Loi et règlements scolaires	Histoire	Géographie	Arithmétique	Géométrie	Algèbre	Lecture française	Lecture anglaise	Littérature	Agriculture	Sciences et philosophie		Dessin	Examen spécial anglais	Totaux	Moyennes
Paul Poulin.	5.2	5.8	3	5.5	5	4	4.3	5.7	5.7	5.2	4.5	3.5	4	5.8	4.3	5	...	76.5	4.8	Bien.
Yves Rouzès.	5.8	5.8	3.5	6	5.5	5.4	5.5	5	6	5.3	5.5	3	5.5	6	5.7	6	4.5	90.	5.3	Dist. fr. et ang.

En conséquence, MM. Paul Poulin et Yves LeRouzès ont droit au diplôme d'aspirant à la charge d'inspecteur d'écoles, le premier avec la note "Bien" et le second avec la note "Distinction" et mention spéciale pour l'anglais, et ces diplômes leur sont décernés.

(Signé) TH.-G. ROULEAU, ptre,
Président.
J.-N. MILLER,
Secrétaire.

Il est donné lecture du rapport suivant :

RAPPORT DU BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

Le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous soumettre son rapport pour l'année 1918-19, conformément aux prescriptions de l'article 113 des Règlements du Comité catholique.

Comme les années passées, le Bureau a tenu deux sessions annuelles, la première, le 15 avril, pour organiser les examens de l'année courante, adopter les questions, dictées et problèmes à être soumis aux candidats, choisir les examinateurs-délégués, etc., et la seconde, le 31 juillet et le premier août derniers, pour reviser la correction des épreuves d'examen et octroyer les diplômes aux candidats qui avaient conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les Règlements.

Les examens ont duré quatre jours, du 24 au 27 juin inclusivement, et ils ont eu lieu dans les 32 localités mentionnées à l'article 80 des règlements scolaires.

2,699 aspirants et aspirantes ont été admis aux examens après s'être conformés fidèlement aux prescriptions des règlements ; c'est 104 de moins que l'année dernière.

Les 2,699 candidats, 253 hommes, dont 174 religieux appartenant à diverses communautés enseignantes, et 2,446 femmes, dont 100 religieuses de plusieurs communautés, se répartissent comme suit :

1,151 (48 hommes et 1,103 femmes) pour le diplôme d'école primaire élémentaire ;

1,190 (109 hommes et 1081 femmes) pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle) ;

358 (96 hommes et 262 femmes) pour le diplôme d'école primaire supérieure (académique).

2,030 ont passé leurs examens avec succès, savoir :

874 pour le brevet élémentaire (42 aspirants et 832 aspirantes) ;

848 pour le brevet modèle (68 aspirants et 780 aspirantes) ;

308 pour le brevet académique (81 aspirants et 227 aspirantes) ;

669 ont pas réussi à obtenir leurs diplômes, savoir :

277 pour le diplôme d'école élémentaire (6 aspirants et 271 aspirantes) ;

342 pour le diplôme d'école modèle (42 aspirants et 300 aspirantes) ;

50 pour le brevet d'école académique (15 aspirants et 35 aspirantes)

Ce qui donne les résultats suivants :

1. Pour le brevet élémentaire 76% ont réussi et 24% ont échoué ;

2. Pour le brevet modèle 71% ont réussi et 29% ont échoué ;

3. Pour le brevet d'académie 86% ont réussi et 14% ont échoué.

Résultat général : 75% de tous les candidats ont obtenu des diplômes et 25% ont été refusés.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées :

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Prières et catéchisme.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.
Lecture française.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.
Lecture latine.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.
Grammaire française et analyse (1).....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.
Dictée française.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.
Écriture.....	Assez bien.....	Bien.....	Bien.
Littérature (préceptes).....	Bien.....	Faible.....	Très bien.
Composition française.....	Presque très bien.	Bien.....	Bien.
Histoire Sainte.....	Bien.		
Histoire Sainte et de l'Eglise.....		Bien.....	Très bien.
Histoire du Canada.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.
Géographique.....	Faible.....	Assez bien.....	Passable.
Instruction civique.....	Assez bien.....	Assez bien.....	Bien.
Arithmétique.....	Assez bien.....	Bien.....	Presque très bien.
Calcul mental.....	Bien.....	Très bien.....	Très bien.
Toisé.....		Bien.....	Très bien.
Géométrie.....			Faible.
Comptabilité.....	Faible.....	Bien.....	Très bien.
Pédagogie.....	Très bien.....	Très bien.....	Excellent.
Agriculture.....	Bien.....	Faible.....	Bien.
<i>Sciences naturelles :</i>			
Zoologie et botanique.....	Bien.		
Zoologie, botanique et cosmographie.....		Bien.....	Très bien.
Hygiène.....	Très bien.....	Très bien.....	Très bien.
Bienséances.....	Bien.....	Bien.....	Très bien.
Dessin.....	Bien.....	Bien.....	Bien.

(1) L'analyse faible dans quelques Bureaux.

Histoire de France	Bien	Très bien
Histoire d'Angleterre	Bien	Bien
Histoire des Etats-Unis	Assez bien	Bien
Histoire ancienne		Bien
Algèbre	Assez bien	Bien
Trigonométrie		Faible
Physique		Bien
Cosmographie		Bien
Philosophie		Bien

LANGUE ANGLAISE

Grammaire anglaise	Très bien	Très bien	Très bien
Dictée anglaise	Bien	Très bien	Très bien
Composition anglaise	Bien	Très bien	Excellent
Littérature anglaise	Passable	Passable	Bien

ANGLAIS POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANCAIS

Grammaire anglaise	Bien	Très bien	Très bien
Dictée anglaise	Médiocre	Médiocre	Très bien
Composition anglaise	Médiocre	Médiocre	Bien

NOTES DU BUREAU

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirantes et aspirants les matières dont la note moyenne n'atteint pas au moins Bien, particulièrement la géographie, l'analyse, l'arithmétique à l'intermédiaire, les préceptes de littérature à l'intermédiaire ; l'écriture à l'élémentaire et à l'académique, la géométrie à l'académique, la comptabilité à l'élémentaire, l'agriculture à l'intermédiaire ; la dictée et la composition anglaise à l'élémentaire et à l'intermédiaire.

(Signé) LIONEL LINDSAY, ptre,
Président.
J.-N. MILLER,
Secrétaire .

Le rapport suivant est lu et approuvé :

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE LA REVISION DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Votre sous-comité a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni à Québec, le 2 septembre courant.

Étaient présents à la séance : Mgr Th.-G. Rouleau, président *pro-tem*, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. C.-J. Magnan, M. Nap. Brisebois et M. J.-N., Miller, secrétaire.

Lecture étant faite d'une lettre datée du 31 août 1919, par laquelle Mgr F.-X. Ross prie le sous-comité de ne plus compter sur lui pour poursuivre le travail du programme parce qu'il est écrasé sous une besogne qui ne lui laisse aucun répit, il est proposé par Mgr Th.-G. Rouleau, appuyé par M. Brisebois, et résolu : "Que ce sous-comité exprime ses regrets que les circonstances ne permettent pas à Mgr Ross de continuer sa tâche si bien commencée, et que M. l'abbé Desrosiers soit chargé, en se servant du travail déjà fait par Mgr Ross et en utilisant les différents documents qui ont été soumis au sous-comité, de rédiger le projet de programme et de faire rapport à ce sous-comité le plus tôt possible."

M. l'abbé Desrosiers accepte la tâche qui lui est confiée et la séance est ajournée *sine die*.

(Signé) TH.-G. ROULEAU,
Président *pro-tem*.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LE MÉMOIRE SOUMIS PAR L'HONORABLE JUGE MARTINEAU TOUCHANT DIFFÉRENTES QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRÈS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Votre sous-comité, nommé à la séance du 14 mai 1919, pour étudier le mémoire soumis par l'honorable juge Martineau a l'honneur de vous faire rapport qu'il s'est réuni le 11 septembre courant, à l'École normale Jacques-Cartier, Montréal.

Etaient présents à cette réunion :

M. le Surintendant de l'Instruction publique, président, Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque de Mont-Laurier, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, l'honorable juge P.-G. Martineau, M. H.-A. Fortier, M. J.-N. Miller, secrétaire.

Après discussion, la résolution suivante a été adoptée, sur proposition de l'honorable juge Martineau :

“ Que M. le Surintendant soit prié de s'enquérir confidentiellement, soit par lui-même ou par tout autre de ses officiers, selon que la chose lui sera possible, s'il y a quelque chose de fondé dans les faits signalés dans le mémoire sous le titre : “ Efficacité de l'enseignement ”, et de faire rapport à ce sous-comité à sa prochaine réunion. ”

Et le sous-comité s'ajourne *sine die*.

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE,
Président.

Ce rapport est approuvé.

M. le Surintendant fait connaître au Comité que, à sa demande, les inspecteurs d'écoles de la province se sont réunis à Québec, le 24 juillet dernier, pour étudier ensemble les derniers amendements apportés à la loi scolaire relativement aux statistiques et y recevoir les explications des officiers du département de l'Instruction publique et les instructions du chef du Bureau des Statistiques. Les inspecteurs catholiques ont aussi été invités à donner leur opinion sur l'organisation des bureaux de districts en vue d'assurer la création de certificats d'études primaires. Il y a lieu d'espérer, dit M. Delage, que cette réunion des inspecteurs d'écoles produira de bons résultats relativement aux statistiques.

Quant au second point qui a été étudié par les inspecteurs d'écoles, M. le Président communique au comité les deux documents qui suivent :

Québec, 22 septembre 1919.

Monsieur le Surintendant,

Conformément au désir exprimé par les inspecteurs d'écoles catholiques lors de leur dernière réunion à Québec (24 juillet 1919), j'ai l'honneur de vous soumettre un projet concernant l'organisation du Certificat d'études primaires. Ce projet a été élaboré par un groupe d'inspecteurs et le soussigné. Ce n'est qu'un projet qui devra être étudié et modifié probablement. Néanmoins ses grandes lignes, je crois, peuvent servir de bases à l'organisation du certificat d'Etudes primaires en notre province, mesure que les inspecteurs d'écoles sont unanimes à approuver, et dont le Comité catholique a déjà considéré favorablement la proposition.

Je vous prie, Monsieur le Surintendant, de soumettre les suggestions ci-jointes au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, lors de sa prochaine réunion.

Votre tout dévoué,

(Signé)

C.-J. MAGNAN,
Inspecteur général.

Suggestion d'un groupe d'inspecteurs d'écoles concernant l'établissement d'un Bureau du Certificat d'études primaires.

I.—LE BUREAU PROVINCIAL

1. Le nom proposé est : "Bureau provincial du certificat d'études primaires".
2. Les membres du bureau provincial sont : l'inspecteur-général ; trois principaux d'écoles normales désignés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ; six inspecteurs d'écoles choisis par ce même comité.
3. Le quorum du Bureau provincial est de six membres.
4. Le président ex-officio de ce bureau est l'inspecteur-général.
5. Le secrétaire du Bureau provincial est nommé par le Gouvernement sur la recommandation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.
6. Les membres se réunissent au moins deux fois l'an à l'endroit désigné par M. le Surintendant : la première réunion en avril et la seconde en août.
7. Au cours de la première session, le Bureau provincial prépare trois séries de questions correspondant aux études de 4^e, de 6^e et de 8^e année, ainsi que les réponses à ces questions.
8. Les examens se font par écrit excepté les lectures.
9. Le nombre de points accordés est uniforme pour toutes les matières, soit de 0 à 10.
10. Le nombre de points alloués est indiqué pour chaque question et réparti suivant l'importance de la question.
11. Le secrétaire du bureau provincial surveille l'impression des questions et des réponses, voit à la correction des épreuves d'impression et fait la distribution des papiers d'examen aux inspecteurs.
12. Le bureau provincial prépare les diverses formules nécessaires à l'obtention du certificat d'études.
13. Les élèves de 4^e, de 6^e et de 8^e année, fréquentant soit les écoles sous contrôle, subventionnées ou indépendantes peuvent se présenter pour obtenir un certificat d'études.
14. Le bureau provincial fixe la date des examens entre le 10 et le 20 juin.
15. Le bureau provincial délivre les certificats d'études et les envoie à qui de droit.

II.—LE BUREAU RÉGIONAL DU CERTIFICAT D'ÉTUDES.

1. Le nom proposé est : bureau régional du certificat d'études primaires.
2. Le bureau provincial est représenté dans chaque district par l'inspecteur d'écoles et par trois ou cinq membres adjoints.
3. L'inspecteur d'écoles est président ex-officio du bureau régional.
4. Les attributions de l'inspecteur d'écoles sont :
 - (a) de recevoir avant le 1^{er} mars de chaque année les demandes d'admission aux examens faites par le secrétaire de chaque commission scolaire.
 - (b) de désigner les endroits où les examens ont lieu (un par paroisse).
 - (c) de suggérer au bureau provincial les noms des surveillants et des correcteurs.
 - (d) d'envoyer au secrétaire du bureau provincial avant le premier avril de chaque année la liste des candidats pour chaque degré du certificat d'études, le nom des endroits où l'examen a lieu, le nom des surveillants et des correcteurs.
 - (e) de recevoir du secrétaire du bureau provincial avant le premier juin de chaque année tous les papiers d'examen, les instructions aux surveillants et aux correcteurs, les questions et les réponses d'examen et la papeterie nécessaire.
 - (f) de transmettre aux surveillants, à temps pour les examens, les instructions, les questions d'examen et la papeterie nécessaire.
 - (g) de recevoir des surveillants immédiatement après la clôture des examens toutes les réponses des candidats et la balance de papeterie qui n'a pas servi.

(h) de transmettre sans délai aux correcteurs les instructions, les réponses et les épreuves à corriger.

(i) de recevoir de ces mêmes correcteurs les épreuves corrigées avec la liste des candidats qui ont réussi et celle de ceux qui ont échoué.

(j) de préparer une liste des candidats qui ont réussi et une liste de ceux qui ont échoué, avec le nombre de points conservés sur chaque matière, de totaliser ces points et d'en établir le pourcentage.

(k) d'adresser avant le premier août de chaque année les listes ainsi préparées.

III.—FRAIS D'ADMINISTRATION.

1. Les dépenses du bureau provincial sont à la charge du Gouvernement.

2. Les dépenses du bureau régional sont à la charge des commissions scolaires.

3. Il sera retenu par le Gouvernement sur les subventions scolaires, une piastre (\$1.00) pour chaque enfant fréquentant une école sous contrôle ou subventionnée inscrit en 4e, en 6e, et en 8e année.

4. Les candidats au certificat d'études fréquentant une école indépendante devront payer une piastre pour subir l'examen.

5. Les surveillants reçoivent une indemnité n'excédant pas quatre piastres (\$4.00) par jour et les correcteurs trois sous (.03) par copie pour la 4e année, quatre sous (.04) pour la 6e année et cinq sous (.05) pour la 6e année.

6. L'inspecteur d'écoles de chaque district fait son compte pour tous les déboursés relatifs au bureau régional et reçoit en plus comme honoraires vingt-cinq sous par candidats.

7. La balance des fonds que le gouvernement perçoit *re* le bureau provincial reste à ce dernier pour les besoins d'administration.

Il est unanimement résolu " que le rapport qui précède soit reçu, qu'il soit imprimé dans le procès-verbal de la présente session, et qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session pour étude. "

Le Comité prend communication de la résolution suivante adoptée par l'Association des institutrices pensionnaires de la province de Québec, sur proposition de Mlle Emélie Boivin, appuyée par Mlle Joséphine Lachance :

" Que le conseil de la dite Association soit autorisé à faire des démarches auprès du Comité du Conseil de l'Instruction publique afin d'obtenir que leur demande d'augmentation des pensions soit recommandée à la Législature ;

2. Que le dit comité soit humblement prié de prendre en considération qu'avec les modestes pensions actuelles, il est impossible aux anciennes institutrices de vivre d'une façon convenable à leur état de santé, et qu'elles sont forcées de rester inactives pendant plusieurs années, en dépit de leur bonne volonté à continuer leur œuvre patriotique ;

3. Elles espèrent que le dit Comité voudra bien s'intéresser à leur sort et adhèrera à leur supplique, afin que la Législature, à la prochaine session, amende la loi des pensions, et leur vote un minimum en rapport avec le coût actuel de la vie."

Il est proposé par Mgr Bruchési, appuyé par l'honorable Dr Guerin, et résolu : " Que le gouvernement soit respectueusement prié de donner sa plus sympathique attention " à cette requête et spécialement à ce qui regarde le minimum des pensions."

Séance du 24 septembre 1919.

(Après-midi).

Présents :—L'honorable Cyrille-F. Delâge, président ; Mgr l'archevêque de Montréal, Messieurs les évêques de Chicoutimi, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Haileybury, Mgr F.-X. Ross, Mgr C.-A. Marois, Mgr J.-O. Routhier, M. l'abbé Auguste Lelaidier, M.

l'abbé J.-S. Turbide, M. le chanoine Irénée Gervais, Mgr N.-Z. Lorrain, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. Hyacinthe-A. Fortier, l'honorable juge W. Mercier, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le comité prend en considération la requête suivante :

“ Attendu que, assez souvent, des aspirantes au brevet modèle seraient prêtes à subir leurs examens avant l'âge de 17 ans ;

“ Attendu que cet âge de 17 ans est aussi celui exigé pour le brevet académique ;

“ Attendu qu'il y aurait beaucoup moins de fatigue intellectuelle et physique, conséquemment beaucoup plus de profit pour les élèves, à passer successivement les examens des deux brevets ;

“ Attendu que cette manière de procéder permettrait de développer et d'approfondir davantage les branches du brevet académique, spécialement la langue maternelle et la langue seconde ;

“ Les Communautés soussignées, par la voix de leurs Supérieures respectives, prient instamment et respectueusement l'honorable Surintendant, et, par lui, tous les membres du Comité de l'Instruction publique, de vouloir bien accorder aux élèves âgées de moins de 17 ans, et ayant complété le cours modèle, la permission de subir les examens du brevet modèle. Leur succès serait attesté par un simple certificat les autorisant à se présenter aux examens subséquents du brevet académique, sans être questionnées sur les matières déjà passées.

“ La formule suivante pourrait peut-être être adoptée pour ce certificat :

“ Le présent certificat, qui n'est nullement un permis d'enseignement—est pour attester que M. ayant, avant l'âge requis, passé avec les examens du brevet modèle, pourra être admise à ceux du brevet académique sans être questionnée sur les matières déjà passées.

“ Que monsieur le Surintendant veuille bien agréer d'avance l'expression de toute la reconnaissance de Ses très humbles et très respectueuses,

Religieuses	de l'Assomption de la S. V.,
“	des Saints Noms de Jésus et Marie,
“	de Jésus-Marie,
“	de la Congrégation de Notre-Dame,
“	de Sainte-Anne,
“	du Saint-Rosaire,
“	de la Présentation de Marie,
“	de la Charité,
“	de St-Joseph de St-Valier,
“	du Bon-Pasteur,
“	de St-Louis de France,
“	de la Providence,
“	Ursulines de Roberval,
“	Ursulines de Stanstead.

Mgr Bruchési propose, appuyé par Mgr Brunault, et il est résolu : “ Qu'il soit fait droit à cette requête pour les raisons si plausibles qui y sont apportées, pourvu toutefois que l'élève ait atteint l'âge de seize ans révolus ou qu'elle aura atteint cet âge le 31 décembre qui suivra la date de l'examen, et que les règlements de ce Comité soient modifiés en conséquence. Le certificat décerné à l'élève qui aura subi avec succès l'examen pour le diplôme d'école modèle sera dans la formule suivante :

“ Le présent certificat—qui n'est nullement un permis d'enseignement—est pour attester que Mlle. ayant, avant l'âge requis, passé avec les examens du brevet modèle, pourra être admise, mais seulement l'année prochaine, à

ceux du brevet académique en ayant le privilège de jouir des exemptions accordées par le Bureau aux aspirantes déjà munis du diplôme modèle. Il est entendu que la personne qui a obtenu le présent certificat n'aura nullement le droit de réclamer le brevet modèle lorsqu'elle aura atteint sa dix-septième année."

Sur proposition de Mgr Chiasson, le Comité recommande : 1. que le second alinéa de l'article 2644 du Code scolaire soit remplacé par le suivant :

"Néanmoins dans toutes les municipalités scolaires du comté de Saguenay situées à l'est de la rivière Portneuf, cette assemblée doit avoir lieu le premier lundi juridique du mois d'avril.

2. Que l'article 2649 soit amendé en conséquence."

A la demande du Surintendant, le comité amende comme suit les articles 63 et 69 de ses règlements scolaires :

Article 63.—Ajouter après le mot "combustible", à la troisième ligne, les mots "et d'eau"

Article 69.—Ajouter après le mot "mois", à la troisième ligne, les mots "faire transporter de l'eau potable tous les jours de classe lorsque le terrain de l'école n'en est pas pourvu."

Le titre d'école modèle est décerné aux institutions suivantes :

Comté d'Argenteuil.—Lachute, école de garçons.

" d'Arthabaska.—Blandford, école mixte, arrond. No. 1.

" de Berthier—Canton Prévost, école mixte, arrond. No 2.

" de Kamouraska.—Ste-Anne-de-la-Pocatière, école de garçons.

" du Lac-St-Jean.—St-Bruno, école de garçons.

" de Laval.—St-Bernardin de Montréal, école de garçons.

" de Laval.—St-Bernardin de Montréal, école de filles.

" de Laval.—Côte-St-Michel.

" de Lotbinière.—Ste-Philomène-de-Fortierville, école indép.

" de Maskinongé.—St-Justin, école indépendante de garçons.

" de Mégantic.—Plessisville, école de garçons.

Cité de Montréal.—Ecole Frontenac, 142 Hogan, école de garçons.

" " Asile Bethléem, 1, carré Richmond.

" " Institut des Jeunes Aveugles, 95, Ste-Catherine-Ouest.

" " Ecole Notre-Dame des Victoires, 707, Louis Veillot, éc. de garçons.

" " Ecole St-Paul, 249, 2e Avenue, école de garçons.

" " Ecole Baril, 191A, Stadacona, école de garçons.

" " Ecole Baril, 191B, Stadacona, école de filles.

" " Ecole N.-D.-des-Victoires, 3609, Boyce, école de filles.

" " Ecole Guay, 2230, Chabot, école de filles.

" " Ecole St-Joseph, 7, Hudon, école de filles.

" " Ecole Sacré-Cœur, 850, Côte-St-Antoine, école de garçons.

" " Ecole Ste-Clotilde, 82, Chemin St-Paul, école de garçons.

" " Ecole Ste-Croix, 71, de Biencourt, école de garçons.

" " Ecole St-Irénée, 878, Albert, école de garçons.

" " Ecole St-Zotique, 2384, Notre-Dame-Ouest, école de garçons.

" " Ecole Marguerite Bourgeoys, 246, Angers, école de filles.

" " Ecole Notre-Dame-de-Grâce, 159, de l'Eglise, école de filles.

" " Ecole Ste-Cunégonde, 708, Albert, école de filles.

" " Ecole Ste-Elisabeth, 338, de Courcelles, école de filles.

" " Ecole St-Irénée, 308, Atwater, école de filles.

" " Ecole St-Pascal-Baylon, 1789, Côte-des-Neiges.

- Comté de Rimouski.—St-Donat, arrondissement No 1.
 “ de Rouville.—Marieville, école de garçons.
 “ de Shefford.—Stukely-Nord, arrondissement No 1.
 “ de Shefford.—Ste-Anne-de-Stukely, arrondissement No 1.
 “ de Témiscouata.—Fraserville (St-Edouard), école indépendante.
 “ de Témiscouata.—St-Antoine, arrondissement No 1.
 “ de Vaudreuil.—Dorion, village, arrondissement No 1.
 “ de Verchères.—Belœil, village, école de garçons.

Le titre d'académie est décerné aux écoles qui suivent :

- Comté de Bellechasse.—St-Michel, village, modèle garçons.
 “ de Joliette.—St-Félix-de-Valois, modèle couvent.
 “ de Lévis.—Charny, modèle garçons.
 “ de Lévis.—Charny, modèle filles.
 Cité de Montréal.—Ecole Christophe Colomb, 2121, Christophe-Colomb, école de garç.
 “ “ Ecole Ste-Anne, 127, Young, école de garçons.
 “ “ Ecole Marguerite Lemoyne, 430, St-André, école de filles.
 “ “ Ecole N.-D.-du-Bon-Conseil, 714, Craig-Est, école de filles.
 “ “ Ecole St-Antoine, 357, St-Antoine, école de filles.
 “ “ Ecole de Salaberry, 452, Beaudry, modèle garçons.
 “ “ Ecole Garneau, 473, Visitation, modèle filles.
 “ “ Ecole St-Joseph, 265, Déséry, école de garçons.
 “ “ Ecole Nativité, 391, St-Germain, école de filles.
 “ “ Ecole St-Joseph, 1237, Côte-des-Neiges, école de garçons.
 “ “ Ecole Ste-Cunégonde, 124, Duvernay, école de garçons.
 “ “ Ecole St-Henri, 65, du Collège, école de filles.
 Comté de Portneuf.—St-Raymond, village, modèle couvent, indép.
 “ St-Hyacinthe.—St-Charles, village, modèle filles, indép.
 “ St-Maurice.—Shawinigan-Falls, couvent.

Le comité distribue le fonds de l'Education supérieure ainsi que celui des Municipalités pauvres.

M. Brisebois propose, appuyé par Mgr Latulipe : “ que le gouvernement soit respectueusement prié d'augmenter de \$10,000.00 la subvention accordée par la Législature pour le fonds des municipalités pauvres.”—Adopté.

Et la séance est ajournée au premier mercredi du mois de février 1920.

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

RÉUNION DES INSPECTEURS D'ÉCOLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, 24 JUILLET 1919

PROCÈS-VERBAL

Par une lettre en date du 15 de juillet 1919, M. le Surintendant de l'Instruction publique convoquait les inspecteurs à Québec, à l'Hôtel-du-Parlement, pour le 24 du même mois à 10 heures précises du matin.

Presque tous les inspecteurs étaient présents à l'heure et à la date indiquées. Voici leurs noms :

Inspecteurs catholiques : Auger, Beaudet, Belcourt, Boily, Bouchard, Chabot, Charbonneau, Chartrand, Côté, Cuddihy, Currot, Dubeau, Dupuis, Filteau, A. M., Filteau, L.-M., Genest-LaBarre, Gosselin, Goulet, L.-P., Goulet, J.-O., Guay, Hébert, Lévesque, Letarte, Litalien, Longtin, Maltais, Marien, Miller, Millette, Normand, Pagé, Paquin, Plamondon, Primeau, Roy, Tanguay, Turcotte, Vien, Warren.

Inspecteurs protestants : Gilman, Hunter (Rév.), Honeyman, Kerr (Rév.), McCutcheon, McOuat, Parker, Rothney (Rév.)

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI.

I.—OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance s'ouvre à 10 heures.

En plus des inspecteurs dont les noms précèdent, sont présents : l'honorable C.-F. Delâge, Surintendant, Dr G.-W. Parmelee et J.-N. Miller, Secrétaires du département de l'Instruction publique ; C.-J. Magnan et J.-C. Sutherland, Inspecteurs généraux ; G.-E. Marquis, Chef du Bureau des Statistiques.

L'honorable M. Delâge ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux inspecteurs et en les félicitant d'avoir répondu en aussi grand nombre à son appel. La présente réunion est des plus importantes, et il invite les inspecteurs à en suivre les délibérations avec la plus grande attention. La paix qui vient enfin d'être donnée au monde ouvre une ère nouvelle dont l'école sera le facteur le plus efficace. Et c'est aux inspecteurs qu'incombe la tâche d'activer le progrès, le vrai progrès, dans le domaine scolaire. "C'est pourquoi, dit M. le Surintendant, vous êtes convoqués ici aujourd'hui. Je déclare cette convention ouverte et souhaite à vos délibérations tout le succès que les autorités en attendent".

M. le Surintendant souhaite aussi en anglais la bienvenue aux inspecteurs protestants et les assure de sa plus sincère sympathie et du bon vouloir de tous les officiers de son département.

M. le Dr G.-W. Parmelee dit d'abord quelques mots en français pour remercier M. le Surintendant d'avoir parlé aux inspecteurs protestants dans leur langue maternelle et souhaite à tous la plus cordiale bienvenue. Le Dr Parmelee, parlant ensuite en anglais, dit combien l'époque nouvelle dans laquelle nous entrons réclame le plus actif concours de l'école. C'est par cette dernière que nous répondrons à ce besoin de "reconstruction" qui semble être la nouvelle devise universelle.

M. J.-N. Miller, invité par le Surintendant à dire quelques mots, exprime son plaisir de rencontrer de nouveau les inspecteurs d'écoles en congrès. C'est pour la cinquième fois, dit M. Miller, que j'assiste à une réunion plénière d'inspecteurs d'écoles, et chaque fois, j'ai constaté les bons résultats de telle réunion. Les inspecteurs d'écoles sont les auxiliaires indispensables du Département de l'Instruction publique, ils en sont les yeux et les oreilles. La principale question qui sera traitée à cette réunion, c'est celle des statistiques, dit M. Miller. Nul doute que les conseils du Chef du Bureau des Statistiques favoriseront l'amélioration de nos statistiques scolaires, amélioration en voie de se réaliser depuis quelques années déjà. En terminant, le Secrétaire du Département de l'Instruction publique rappelle le témoignage flatteur rendu en 1914 en faveur des statistiques de ce département par M. Bunle, statisticien français distingué qui a organisé le Bureau des Statistiques de Québec.

M.M. Magnan et Sutherland, sur l'invitation du Surintendant, dirent aussi quelques mots de bienvenue aux congressistes et assurèrent leurs collègues les inspecteurs primaires, de leur entier concours. Puis l'Inspecteur général des écoles catholiques donna la lecture du programme qui sera suivi au cours de la journée.

I. LES STATISTIQUES SCOLAIRES, conférence de M. G.-E. Marquis, Chef du Bureau des statistiques.

Remarques des Inspecteurs—Discussion.

2. LE CERTIFICAT D'ÉTUDES, conférence de M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des Écoles catholiques.

Remarques des Inspecteurs—Suggestions.

3. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES INSPECTEURS D'ÉCOLES, l'Inspecteur général des Écoles catholiques.

4. ENSEIGNEMENT DU DESSIN, conseils de M. C.-A. Lefebvre, Directeur général.

5. RÉSOLUTIONS.

II.—LES STATISTIQUES SCOLAIRES

M. G.-E. Marquis, chef du Bureau des Statistiques, donne une intéressante conférence qui porte sur deux points principaux : la façon de remplir uniformément le bulletin statistique chaque année et ensuite, comment interpréter les amendements adoptés à la loi scolaire au cours de la dernière session (1919).

Le statisticien de la province pose comme principe, pour que la statistique ait toute sa valeur, les trois points suivants : 1. La statistique doit être complète, c'est-à-dire contenir une énumération de tous les faits se rapportant à un même ordre d'idées dans un pays, un état ou une province ; 2o.—La statistique doit être contrôlable, c'est-à-dire qu'elle doit être facile à vérifier en se reportant au cahier de charge ou bulletin signé par un recenseur ou une autre personne responsable ; 3o.—La statistique doit être récente, c'est-à-dire qu'elle doit être publiée le plus tôt possible après son recueil, afin de fournir aux intéressés les données qu'ils attendent pour étayer leur thèse ou proposer des réformes avant que l'intérêt qui s'attache à ces chiffres ne soit évanoui ou porté vers d'autres objets.

Au sujet du bulletin, qui contient les statistiques scolaires, bulletin rempli par les inspecteurs au cours de leur deuxième visite, M. Marquis a demandé quel'on surveille attentivement le recensement fait par le secrétaire.

Il a aussi demandé que l'on se fasse toujours un devoir d'aller quérir les statistiques des écoles indépendantes, surtout dans les villes, afin que nos statistiques scolaires soient complètes.

Ce recueil des statistiques doit s'étendre non seulement à toutes les écoles publiques et privées, mais à toute institution qui a été en activité au cours de l'année, ne serait-ce que pendant huit jours.

L'attention des inspecteurs a encore été attirée sur la manière de remplir uniformément le sommaire statistique transmis au Surintendant, pour être imprimé dans le rapport annuel de celui-ci.

Enfin, le Chef de la statistique, au sujet de ce bulletin, demande aux inspecteurs de le transmettre au Département de l'Instruction publique le plus tôt possible après leur deuxième visite, afin que l'on puisse le vérifier et obtenir des renseignements supplémentaires, s'il y a lieu, avant la fin de l'année.

Dans la deuxième partie de sa conférence, M. Marquis a traité des amendements apportés aux lois scolaires, l'hiver dernier, entre autres, il a étendu ses remarques sur l'article 2768 en vertu duquel les secrétaires doivent prendre le recensement scolaire en janvier plutôt qu'en septembre et il a donné les raisons pour lesquelles cet amendement a été apporté à cette loi.

A propos du recensement scolaire, les pouvoirs du Surintendant ont été augmentés en ce sens, qu'à l'avenir, il pourra faire faire le recensement dans une municipalité qui aura négligé ce devoir, et ce, aux frais de la municipalité.

Dans les villes qui négligent de faire ce recensement, comme, par exemple, la ville de Montréal, depuis un temps immémorial, le Lieutenant-Gouverneur en conseil pourra les forcer à faire ce recensement, chaque année.

De cette façon nous aurons sous peu des statistiques scolaires absolument complètes et sur lesquelles on pourra s'appuyer en toute confiance.

M. Marquis a fait remarquer comment il faut interpréter l'article 2768 au sujet des catégories d'âge scolaire afin qu'à l'avenir les secrétaires, les titulaires des écoles et les inspecteurs fassent cette inscription de manière uniforme. (1)

L'article 2931 de la même loi a été amendé en y ajoutant un paragraphe en vertu duquel ce sont les statistiques fournies par les secrétaires-trésoriers qui seront compilées, à l'avenir, par le bureau des Statistiques, tandis qu'autrefois ces statistiques étaient extraites des bulletins des inspecteurs.

Mais comme les inspecteurs faisaient leur 2e visite entre le mois de janvier et le mois de juin, leurs statistiques ne couvraient pas une année entière.

Le nouvel amendement corrige cette anomalie. De plus, les statistiques des secrétaires seront vérifiées par l'inspecteur même avant de les transmettre au bureau des Statistiques.

Au cours de ses remarques le statisticien de la province a déclaré que dans l'ensemble les statistiques du département de l'Instruction publique sont encore aujourd'hui, comme avant l'établissement du bureau des Statistiques, les plus complètes et les mieux agencées de toutes les statistiques de l'administration provinciale. Il est bien vrai que depuis 3 ou 4 ans, le bureau des Statistiques en a pris le contrôle et les présente à la Législature, sous une nouvelle forme, mais ce sont les mêmes tableaux que renfermait jadis le rapport du Surintendant.

On n'a fait que les coordonner et les compléter.

C'est là un hommage que M. Marquis se fait un devoir de rendre au département de l'Instruction publique, comme l'avait déjà fait d'ailleurs, dans son Mémoire au secrétaire de la province, celui qui a précédé le Chef actuel au bureau des Statistiques, c'est-à-dire M. Henri Bunle, statisticien-adjoint du bureau de la Statistique générale de la France.

Le travail de M. Marquis fut écouté attentivement et apprécié par l'auditoire. L'honorable M. Delâge remercia le conférencier des renseignements clairs et précis qu'il avait donnés sur la statistique scolaire.

A la suite de la conférence de M. Marquis, plusieurs inspecteurs posèrent des questions au Chef du Bureau des statistiques, relativement aux *différentes catégories d'âge*, aux *écoles indépendantes*, à *l'inscription des élèves*, etc. M. Marquis répondit à toutes les questions et fournit les explications demandées. Quant à l'interprétation des catégories d'âge, il fut décidé que, pour rendre uniforme cette interprétation, le chef du Bureau des statistiques publierait dans *l'Enseignement primaire* un article explicatif avec graphique ; comme la revue est adressée à toutes les écoles et à toutes les commissions scolaires, l'article explicatif du Chef des statistiques, créera l'uniformité désirée dans l'interprétation des catégories d'âges : 5 à 7, 7 à 14, 14 à 16, 16 à 18. Prisent part à la discussion : M.M. Maltais, Charbonneau, A.-M. Filteau, Vien, C.-J. Miller, C.-J. Magnan, Genest-LaBarre, L.-P. Goulet, T. Cuddihy, J.-Z. Dubeau, J.-E. Boily, A.-A. Letarte, L.-O. Pagé.

Après la conférence de M. Marquis, les inspecteurs protestants se retirent pour délibérer dans leur salle, sur les questions spéciales à leur section : M. Sutherland, Inspecteur général, ayant au préalable remercié le Chef du Bureau des statistiques pour les renseignements précieux qu'il avait donnés aux inspecteurs.

Séance de l'après-midi.

III.—LE CERTIFICAT D'ÉTUDES

L'Inspecteur général des écoles catholiques traite ce sujet.

Il rappelle que cette importante question est à l'étude depuis une quinzaine d'années, et que le temps est arrivé de la résoudre d'une façon pratique. A deux reprises déjà, les inspec-

(1) Dans la formule de rapport des commissaires et syndics d'écoles, formule fournie par le département de l'Instruction publique, voici comment les catégories d'âges sont interprétées : "Les enfants de 5 à 7 ans, ce sont les enfants qui entrent dans leur 6e année jusqu'à la 7e révolue, les enfants de 7 à 14 ans, ce sont les enfants qui entrent dans leur 8e année jusqu'à la 14e année révolue ; les enfants de 14 à 16, ce sont les enfants qui entrent dans leur 15e année jusqu'à la 16e année révolue ; les enfants de 16 à 18 ce sont les enfants qui entrent dans leur 17e année jusqu'à la 18e année révolue."

teurs d'écoles, en congrès plénier, ont approuvé unanimement le projet d'établir un certificat d'études pour chacun des degrés de l'école primaire. A cette réunion, dit M. Magnan, il s'agit de décider si les inspecteurs sont en mesure de diriger, dans leur district respectif, l'organisation du certificat d'études.

En France, dit l'Inspecteur général, ce sont les Commissions cantonales qui jugent de l'aptitude des aspirants au certificat d'études primaires (obligation de 6 à 13 ans, mais l'examen peut être subi à 11). L'Inspecteur primaire préside la Commission cantonale. Les questions sont préparées et fournies par l'Inspecteur d'Académie : c'est ce dernier qui délivre le Certificat. Ici l'Inspecteur général décrit le mode d'examen. *Examen écrit* : une dictée, deux problèmes d'arithmétique, une rédaction (en plus pour fille un travail de couture). *Examen oral* : lecture expliquée, histoire, géographie. Les épreuves sont appréciées de 0 à 10. Le certificat est délivré aux aspirants qui conservent la moitié du total maximum des points accordés par les deux catégories d'examen.

L'Inspecteur général dit ensuite que le concours actif des inspecteurs régionaux seul peut assurer le succès du Certificat d'études primaires, et demande à ces derniers si les autorités peuvent compter sur leur entier concours. Et il termine en exposant un projet d'organisation : Bureau provincial, dont le siège serait au Département de l'Instruction publique ; Bureau régional, dont le siège serait dans chaque district d'inspection et que l'inspecteur régional présiderait de droit, le Bureau local dans chaque paroisse pour surveiller les examens. M. Magnan rappelle que les grandes lignes de ce projet sont de M. l'inspecteur Paquin, qui avait suggéré une organisation similaire dans son rapport *re l'enquête* faite il y a quelques années sur la mise en opération du programme d'études.

M.M. les inspecteurs Charbonneau, Miller et Paquin parlent sur ce sujet. M. Charbonneau demande si le Certificat sera *volontaire* ou *obligatoire*. M. Magnan dit qu'il croit le certificat *volontaire* plus conforme à l'esprit de notre loi d'Instruction publique. D'ailleurs, la loi du Travail amendée l'année dernière rend le certificat d'études obligatoire dans une notable mesure. Il est d'avis que si l'on sait donner une valeur sérieuse au Certificat d'études, que toutes les municipalités scolaires s'empresseront d'en faciliter l'obtention à leurs élèves. Déjà l'on sait en quelle faveur nos familles ont les diplômes et certificats accordés par les Ecoles normales, le Bureau central et certaines maisons d'éducation.

C'est là l'opinion de presque tous les inspecteurs qui sont d'avis que les commissions scolaires seront heureuses de voir enfin s'établir une sanction sérieuse aux études primaires, et que le clergé, toujours dévoué au progrès des écoles, accordera son appui à la réalisation du projet.

M. l'inspecteur Miller fait connaître l'organisation du Certificat d'études établi par la Commission scolaire catholique de Montréal, et dit que ce certificat encourage les élèves et stimule le zèle des maîtres et des parents.

M. l'inspecteur Paquin rapporte que dans son district des concours interscolaires ont été établis et que, ces concours sont très appréciés par les parents. Il est d'avis que le Certificat d'études fera faire de grands progrès et améliorera encore la fréquentation scolaire. M. Paquin dit que dans son mémoire adressé au Département de l'Instruction publique à l'occasion de l'enquête sur la mise en opération du Programme d'Etudes, il a suggéré lui-même un Bureau Provincial et un Bureau de district, comme vient de le rappeler l'Inspecteur général. Il est convaincu qu'une telle organisation, aidée par le Gouvernement et les Commissions scolaires au point de vue financier, réussira parfaitement.

L'Inspecteur général demande aux inspecteurs de suggérer les moyens pratiques pour organiser au plus tôt les examens du Certificat d'Etudes. M. l'inspecteur Miller suggère que l'Inspecteur général lui-même prépare un projet qui sera soumis à M. le Surintendant, tenant compte des opinions exprimées au cours du débat. M. Magnan accepte la tâche et dit qu'il consultera de nouveau les inspecteurs dans les districts desquels un certificat d'études est déjà accordé, soit par des commissions scolaires, soit par des communautés enseignantes.

L'honorable M. Delâge approuve hautement le projet du Certificat d'études et dit que sa réalisation donnerait une sanction sérieuse aux études primaires.

IV.—DEVOIRS GÉNÉRAUX DES INSPECTEURS D'ÉCOLES.

L'Inspecteur général des écoles catholiques parle d'abord de l'importance de la première visite et de la conférence pédagogique : c'est au cours de cette visite que l'inspecteur constate si toutes les écoles sont en activité ; s'enquiert des raisons de la fermeture de quelques-unes d'entre elles ; qu'il s'assure si tous les titulaires sont diplômés ou autorisés par le Surintendant, si les livres sont approuvés par le Comité catholique et s'il y a uniformité de ces livres pour chaque municipalité ; c'est encore au cours de cette visite que l'inspecteur examine le tableau de l'emploi du temps et fait les remarques jugées nécessaires ; qu'il se rend compte que toutes les matières du programme sont enseignées et que le registre d'appel est bien tenu. Il y a encore à s'enquérir si chaque école est pourvue de tout ce que les *Règlements* prescrivent et si le classement des élèves est judicieusement fait, et ce par un examen sérieux sur les matières principales : lecture, orthographe, grammaire, rédaction, arithmétique, histoire du Canada, géographie.

L'Inspecteur général attire aussi l'attention sur le paragraphe 7 de l'article 225 des *Règlements* : "Donner de temps en temps quelques leçons en présence du maître."

M. Magnan insiste aussi sur le bien qui résulte de la rencontre des commissaires par l'inspecteur. En réunissant les commissaires, l'inspecteur peut leur expliquer leurs devoirs et les mettre au courant des amendements aux lois et aux règlements scolaires.

En parlant de la deuxième visite, l'Inspecteur général conseille un examen approfondi des principales matières du programme d'études, afin de contrôler la classification des élèves portée au bulletin. Autant que possible se faire accompagner par les commissaires lors de la visite aux écoles. L'Inspecteur général insiste de nouveau sur la durée de la visite, ainsi que sur la vérification des comptes des secrétaires-trésoriers. Il dit aussi un mot de l'adaptation de l'enseignement au besoin du milieu : agricole dans les campagnes et commercial et industriel dans les villes et les centres manufacturiers. Puis il termine en parlant des statistiques des écoles indépendantes qu'il importe de fournir au Département aussi complètes que possible.

V.—ENSEIGNEMENT DU DESSIN

Invité par le Surintendant, M. C. A. Lefèvre, directeur de l'Enseignement du dessin, donne des conseils aux inspecteurs au sujet de l'enseignement du dessin. Voici ces conseils en résumé :

Appuyer, à nouveau, sur l'importance éducative et utilitaire du dessin, et insister encore sur les recommandations suivantes :

1o—Faire dessiner des objets réels, exclusivement (pas de copies d'images ou de gravures, ni calquées, ni agrandies, ni rapetissées).

2o—Ne pas tant chercher à obtenir de beaux dessins qu'à développer les facultés, (particulièrement l'observation) par des exercices rapides, nombreux et variés.

3o—Donner les leçons, aux petits et aux grands, dès la rentrée des classes chaque semaine, et dehors quand possible.

4o—Que les tracés soient exécutés sur papier peu coûteux, et de format approchant 7 x 10 pouces (de préférence dans des cahiers spéciaux).

5o—Garder chaque mois, dès septembre, dans les archives de l'école, un dessin au moins, de chacun des élèves.

6o—Dans le cours préparatoire aux écoles techniques, aux carrières industrielles et aux travaux manuels, on multipliera tout spécialement les exercices de croquis et de projets géométriques cotés, ainsi que les exercices de dessin géométrique.

De plus rappeler que pour l'octroi de la prime d'enseignement, il sera tenu compte aussi des résultats obtenus en dessin.

Et conseiller de consulter les articles sur l'enseignement du dessin parus dans *l'Enseignement primaire*, depuis 1912.

VI.—RÉSOLUTIONS

Proposé par M. J.-E. Boily, appuyé par M. T. Cuddihy: "Que la conférence du Chef du Bureau des statistiques soit imprimée et distribuée aux inspecteurs d'écoles afin de pouvoir l'étudier à loisir; que *l'Enseignement primaire* publie un résumé de cette conférence, résumé concernant le personnel enseignant". Adopté.

Proposé par M. C.-J. Miller, appuyé par M. J. Curot: "Qu'un vote de remerciements soit offert au gouvernement en reconnaissance 1o—du bonus de \$100. payé en février 1919; 2o—de la gratification de \$200. plus \$100, pour frais de voyages accordée tout dernièrement aux inspecteurs d'écoles;

"Que M. le Surintendant soit prié de transmettre cette résolution à M. le Premier Ministre."—Adopté.

Proposé par M. J.-E. Boily, appuyé par M. Joseph Hébert: "Que les inspecteurs d'écoles réunis en convention à l'Hôtel du Parlement remercient bien sincèrement l'honorable Ministre des Travaux Publics qui a bien voulu mettre à leur disposition la salle du Comité des bills privés".—Adopté.

Avant la clôture de la convention, M. J.-N. Miller, secrétaire du Département de l'Instruction publique, profitant de la présence à Québec de presque tous les inspecteurs d'écoles, donne à ces derniers, presque tous délégués du Bureau central des examinateurs catholiques, des conseils pratiques au sujet des examens importants que ce Bureau fait subir chaque année sur divers points de la province.

L'honorable M. C.-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique, remercie les conférenciers qui ont pris part à la convention et félicite les inspecteurs d'écoles sur leur assiduité aux réunions et sur la part active et intelligente qu'ils ont prise aux travaux de la convention.

Le Surintendant exprime le vœu que cette année toutes les commissions scolaires distribueront des récompenses aux élèves et que dans cette distribution l'on saura faire la part généreuse aux livres canadiens.

M. le Surintendant rappelle la mémoire de M.M. Lefebvre et Beaumier, décédés depuis le dernier congrès, et souhaite la bienvenue aux nouveaux inspecteurs, MM. Hubert et Auger.

Le Surintendant déclare la réunion terminée, après avoir remercié le Secrétaire de la Province d'avoir généreusement pourvu aux frais de voyage des inspecteurs d'écoles, à l'occasion de la convention du 24ème jour de juillet 1919.

C.-J. MAGNAN,

Secrétaire-pro tem.

15 août 1919.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

SESSION DE JUIN 1919—(suite)

DIPLOMES MODÈLES

MONTRÉAL

*Modèle français.—Satisfaisant:—*Gagné, Alexandra; Bleau, Isabelle; Gervais, Diane; Plante, Cécile; Barbeau, Alice; Isabelle, Alice; Godcharles, Antoinette; Robert, Cécilia; Bergeron, Georgiana; Duhamel, M.-Dorilla-Bernadette; Lauzon, Antonia; Gauthier, Alberta; Gadoury, Pétronille; Laframboise, Clotilde; Gauthier, Léda; Froment, Adrien; Fillion, Juliette; Renaud, Anne-Marie; Jussaume, M.-Georgiana; Rousse, M.-Blanche; Bédard, M.-Antonia-Thérèse; Dubuc, Berthe; Jodoin, Gabrielle; Guindon, Alice; Lamontagne, J.-Aimé-Arthur; Goulet, Jos.-Henri; Belcourt, Jean-Marie; Fortin, M.-Thérèse; Desautels, J.-Horace; Thibault, J.-Adjutor; Cloutier, Jean-François; Léonard,

M.-Jeanne-Alice ; Lagacé, Berthe ; Beaulieu, Marguerite ; Gagnon, Clémence ; Laurin, Berthe ; Germain, Cécile ; Pilon, Azilda ; Grenier, M.-Anne-Carmasita-Isola ; Petit, Albert ; Fournier, Ernest ; Archambault, Gaston-Zéphirin ; Trudeau, Philippe ; Langlois, Jos.-Henri-Philippe.

Modèle anglais.—Satisfaisant :—Oram, Evelyn ; Finn, Anna Margaret ; Corrigan, Elsie ; McEvoy, Florence.

Modèle français.—Distinction :—Barry, Jeanne ; Samoïsette, Gertrude ; Trahan, Albina ; Oigny, Ida ; Mageau, Jeanne ; Vézeau, Eugénie ; Vigeant, M.-Florida ; Bélanger, Marguerite ; Dubois, Blandine ; Filion, Jeanne ; Bastien, Armandine ; Lauzon, Alice ; Sertorelli, Cécile ; de Repentigny, Yvonne ; Sauvé, Juliette ; Villeneuve, M.-Rose ; Sauvé, M.-Rose ; Binette, Gabrielle ; Bourdages, M.-Alma ; Caty, Marguerite ; Dubé, Blanche ; Gosselin, Emma ; Hamelin, Décora ; Lavallée, Rose-Alma ; Grenier, Clarinthe ; Savard, Maria ; Bernier, Alice ; Laberge, Olivine ; Chevalier, Liliane ; Fafard, Jeanne ; Dugal, Cécile-Gertrude ; Granger, Adéline ; Moulin, Gilberte ; Tremblay, Antoinette ; Proulx, M.-Lina ; Daoust, Sylvia ; Préville, Marie ; Clermont, M.-Louise ; Lortie, Louisa ; Prévost, Geraldine ; St-Germain, M.-Reine ; Faucher, Yvette ; Casaubon, Rosa ; Bayard, Aurore ; Brosseau, M.-Yvonne ; Lachapelle, Régina ; Auger, M.-Olevine-Valéda ; Lescault, M.-Rose-de-Lima-Jeanne ; Latendresse, Julienne ; Ritchot, Juliette ; Morin, Tarsille ; Ducharme, M.-Florette ; Leroux, Germaine ; Théorêt, M.-Juliette ; Chartier, Annette ; Martel, M.-Amandine-Simonne ; Parent, Noëlla ; Charron, Fleur-Ange ; Perreault, Yvonne ; Urbain, Gabrielle ; Nadeau, Germaine ; Mongeon, Juliette ; Chartrand, Léa ; Picard, Léonida ; Huot, Cécile ; Poissant, Germaine ; Mailhot, Alida ; Monette, Eugénie ; Larocque, Alice ; Sicard, Germaine ; Petit, Marie-Anne ; Limoges, M.-Rose-Germaine ; Lefort, Louise ; Hébert, Jeannette ; Delorme, Aline ; Poissant, Cécile ; Perrier, Thérèse ; Legault, M.-Jeanne ; Tessier, Blanche ; Filiatrault, Béatrice ; Pigeon, Marguerite ; Grignon, Alice ; Gratton, Gratia ; Taschereau, Henriette ; Lamarche, Bernadette ; Leduc, Olive ; Bédard, Thérèse ; Lamarche, Lucienne ; Brassard, Jeanne ; Chaput, Laurette ; Charbonneau, Béatrice ; Gauthier, Lucienne ; Primeau, Maximilienne ; Archambault, Annette ; Beausoleil, M.-Rose-Anna ; Grandpré, M.-Emilie-Cécile ; Desjardins, M.-Bl.-Yvonne ; Pepin, Flore-Alma ; Beauchemin, Robertine ; Gouin, M.-Ange ; Berthe ; Des Rosiers, M.-Agnès-Emérentienne ; Riendeau, Dorilla ; Fiset, Marie-Jeanne ; Benoit, Maria ; Hamel, Jeannine ; Lepage, Henriette ; Marcotte, M.-Cécile ; Quintin, Anita ; Thibodeau, Gabrielle ; Viau, Georgette ; Lebeau, Juliette ; Barrette, Angéline ; Corbeil, Julia ; Desrosiers, M.-Antoinette ; Guyon, M.-Florette ; Lapointe, Joseph-Edmond ; Poitras, F.-Xavier ; Gailloux, Henri ; Demers, Hélène ; Mathieu, M.-Marg.-Laetitia ; Fortin, Marguerite ; Métivier, M.-Jeanne ; Laliberté, Blanche ; Dagenais, Lucienne ; Gravel, Rose-de-Lima ; Grothé, Charlotte ; Lamarche, Germaine ; Paquin, M.-Thérèse ; Descary, Alexina ; Desormeaux, Jeanne ; Dansereau, Béatrice ; Chaput, Hélène ; Potvin, Julienne ; Nadeau, Etienne ; Narbonne, Alexandrine ; Richard, M.-Ange ; Riendeau, Dorilla ; Lemieux, M.-Jeanne-Amanda ; Lauzière, M.-Jeannette ; Campeau, Mathilde ; Bonin, M.-Emilia-Alexina ; Beauchamp, M.-Jeanne-Germaine ; Petit, Angéline ; Boileau, Caroline ; Paquette, Flore ; Laverdure, Marie ; Bénard, Cordélia ; Poliquin-Gabrielle ; Caillé, Elizabeth.

Modèle anglais.—Distinction :—Beckingham, Mary ; Monahan, Mary Olive ; Ahearn, Catherine Helen ; McGarvey, Florence Gertrude ; McGarvey, Laura ; Donovan, Suzanne ; Parody, M. Jenny ; O'Brien, Margaret ; Simmons, Mary Ethel.

Modèle français.—Grande distinction :—Laforest, Marie-Zoé.

Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—Michaud, Albertine ; Dufault, Cécile ; De Serres, M.-Lucienne ; St-Père (Symper) Médora ; Dagenais, M.-Jeanne ; Léveillé, M.-Jeanne ; Robillard, Simonne ; Besner, Marie-Ella ; Forest, M.-L.-Sara-Rosita ; Demers, M.-Anne-Juliette.

Modèle anglais et élémentaire français.—Distinction :—Millier, Simonne.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—Bombardier, Germaine ; Gervais, J.-Clément-Auxilien ; Cyr, Jos.-Elias ; St-Jacques, Hedwige ; Landreville, Hélène ; Simard,

Antonio-Léonard ; Aubry, J.-Henri ; Gagnon, Melba ; Panneton, Lucette ; Houde, Frédéric ; Denis, Joseph-Antoine.

Modèle anglais et français.—Satisfaisant :—Bélanger, Edward.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Sauvageau, Berthe ; Boylan, Laura ; Van Moorhem, Marie ; Beaulieu, Anita ; Parent, Simonne ; Cyr, Germaine ; Dufresne, M.-Jeanne-Alice ; Smith, Aurélia ; Thibaudeau, Yvonne ; Limoges, Anne-Marie-Ciciliane ; Lafontaine, Julie ; Marcil, Alice ; Moore, Lucille ; Michaud, M.-A.-Fauvita ; Lacasse, Loretta ; Côté, Jos.-Ernest ; Lamarche, Jos.-Ernest ; LeSage, J.-Geo.-Irénee ; Gervais, J.-Euclide-Florido ; Poulin, Alfred ; Bourque, Alfred ; Lalonde, M.-Bl.-Emilia ; Morin, Blandine ; Morin, Maria ; Lebœuf, M.-Augustine-Lucina ; Beaudoin, Olivier ; Huot, Joseph-Edouard ; Magnan, Benoît ; Danis, Joseph ; Leduc, J.-Elphège ; Therrien, Origène ; Arès, Adélarde ; Boutin, Séraphin ; Denis, M.-Thérèse ; Allaire, M.-Azéline ; Mireault, Annette ; Rivest, M.-Jeanne-Aline ; Charland, Valéda ; Senéz, M.-Louisa ; Masson, Eva ; Bélanger, Joseph-Daniel ; Lebel, Thomas-Hormisdas ; Blais, Joseph-Adrien-Ange-Albert ; Boissinot, Joseph-Georges ; Larose, Edmond-Guillaume ; Bourassa, Georges ; Delisle, Jos.-Armand ; Roy, René ; Bouchard, Raoul.

Modèle anglais et français.—Distinction :—Rowan, Agnes Eveline ; Gagnon, L.-P.-Damien ; Tremblay, J.-Ernest.

QUÉBEC

Modèle français.—Satisfaisant :—Dumas, Berthe ; Boutin, Berthe ; Lapierre, Marguerite ; Dubé, Blanche-Irène ; Caron, Aurélie ; Côté, Alice ; Gingras, M.-Ange ; St-Laurent, Alphonsine ; Morin, Lucette ; Jalbert, M.-Alice ; Boisvert, Maria ; Douville, Jeanne-Marcelle ; Laliberté, Gilberte ; Beaudry, M.-Ange ; Rochette, Jeanne ; Deblois, Germaine ; St-Hilaire, M.-Thérèse ; Evanturel, Alexandra ; Belleau, M.-Sylvia ; Migneault, Simonne ; Bédard, Anna-Marie ; Pleau, Marie ; Boissonneault, M.-Anaïs ; Arcand, M.-Jeanne ; Filion, M.-Valéda ; Morin, Sophie ; Pepin, Yvonne ; Bédard, M.-Blanche ; Morin, Anita ; Moisan, M.-Alma ; Sylvain, Yvonne ; Leclerc, M.-Louise ; Coulombe, Rose-Anna ; Dufresne, Georgiana ; Lévesque, M.-Georgianna ; Marois, Albertine ; Caouette, Octavie ; Roy, Jeannette ; Guay, Alice ; Rousseau, Alice ; Rivard, Eliane ; Jacob, Blandine ; Gauvreau, Cécile ; Fournier, Jeanne ; Bureau, Evelina ; Ruel, Herminie ; Lahaye, Bernadette.

Modèle français.—Distinction :—Delorme, J.-Emilien-Rodolphe ; Labonté, J.-A.-Alfred ; Houle, J.-F.-D.-Wilfrid ; Lachance, Laurent ; Marcotte, Marie-Paule ; Côté, Cécile ; Richard, Luména ; Laflamme, Hélène ; Dallaire, Germaine ; Morin, Eva ; Bissonnette, Hilaire ; Bédard, M.-Anne ; Chouinard, Cécile ; Fréchette, Berthe ; Trudel, Annette ; Delisle, Catherine ; Gosselin, Gabrielle ; Chabot, Lucienne ; Plante, Hélène ; Bergeron, Aurore ; Pérusse, Hélène ; Potvin, M.-Blandine ; Théberge, M.-Anne ; Dumas, M.-Joséphine ; Labrecque, M.-Alfréda-Eva ; Raby, Marie-Anne ; Roberge, Cécile ; Laliberté, Florette ; Cloutier, Germaine ; Lamothe, M.-Louise ; LaRue, M.-Emélie ; St-Onge, M.-Ange-Emmelie ; Turcotte, M.-Aimée-Bertha ; Douville, Marg.-Marie ; Genest, M.-Laure ; Boudreau, M.-Emilie-Isabelle ; Huot, M.-Louise-Lydia ; Lortie, Auréa ; Tardif, Berthe ; Côté, Alice-Yvonne ; Croteau, M.-Robertine ; Croteau, Cécile ; Lamontagne, M.-Thérèse ; Lévesque, Lucienne ; L'Heureux, Germaine ; Rochette, M.-Antoinette ; Drouin, Laura ; Marois, Madeleine ; Godin, M.-Rose ; Robichaud, Joséphine ; Hébert, Bernadette ; Gravel, Clara ; Carrière, Aline ; Lortie, Marguerite ; Petitclerc, M.-Anne ; Bédard, Antonia ; Lévesque, Anna-Léda-Hélène ; Blais, Imelda.

Modèle français et élémentaire anglais.—Satisfaisant :—Langlois, Alexandra ; Barry, Caroline.

Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—Lamoureux, M.-Rita-Estelle ; Chabot, Georgette ; Malouin, Hortense ; Morin, Adrienne ; Audet, Fabiola.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—Koenig, Marguerite ; Moisan, Géraldine ; Pelletier, Thérèse.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Hudon, Yolande ; Legendre, Thérèse ; Lagacé, M.-Yvonne-Germ. ; Blouin, M.-Blanche ; Fiset, Laurine ; Caron, Bernadette ; Roy, Mérilda ; Morin, Noël-Romulus ; Carrier, M.-Anne-Blandine.

TROIS-RIVIÈRES

Modèle français.—Satisfaisant :—Crête, Cécile ; Lavergne, M.-Clara ; Paquin, Armand ; Gaudreault, Auréa ; Bernard, Albina ; St-Cyr, Gilberte ; Turcotte, M.-Rosa-Blandine ; Beaudoin, M.-Germaine ; Bouchard, M.-Claire ; Boucher, M.-Alméda ; Scott, M.-Germ.-Florence.

Modèle français.—Distinction :—Paris, Lucia ; Picard, M.-Anne ; Déry, M.-Rose-Bella ; Lafontaine, M.-Flora-Béatrice ; Brouillette, M.-Rosa ; Jacob, Germaine ; Paquin, M.-Bl.-Ernestine ; Thibodeau, Joséphine ; Marchand, M.-Jeanne-Josephite ; Dupont, M.-Jeanne-Imelda ; Lafontaine, Marie.

Modèle français et élémentaire anglais.—Satisfaisant :—Boucher, M.-Elizabeth.

Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—Lefrançois, M.-Yvonne.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—St-Amand, Elphège.

NICOLET

Modèle français.—Satisfaisant :—Richard, Yvonne ; Cormier, M. Lucienne-Eugénie ; Leduc, Estelle dite Marg. ; Laplante, M.-Clotilde ; Doucet, Béatrix ; Béliveau, Aline ; Béliveau, Berthe ; Hébert, Bertha ; Letendre, Thérèse ; Brodeur, M.-A.-Berthe ; Trempe, M.-L.-Eliane ; Rochefort, Alice ; Leblanc, Annette ; Rousseau, Irène.

Modèle français.—Distinction :—Desmarais, M.-Alice ; Gauthier, M.-Bernadette ; Forest, Rachel ; Poirier, Rose-Alma.

Modèle français et élémentaire anglais.—Satisfaisant :—Genest, M.-A.-Germ.-Yvonne ; de Blois, Jeanne.

Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—Corriveau, Eva ; Héroux, Cécile.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—Desbiens, Laurette.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Deshaies, M.-Jeanne ; Cantin, Yvonne.

ST-HYACINTHE.

Modèle français.—Satisfaisant :—Bourbeau, Jeanne-d'Arc ; Archambault, M.-Alphon-sine ; Coderre, Marguerite ; Bédard, Valéda ; Viens, Yvonne ; St-Jean, Mélina ; Capistran, M.-Elizabeth ; Dessert Fernande ; Déry, M.-Cécile ; Bergeron, M.-Bl.-Gabrielle ; Leduc, M.-Berthe-Bernadette ; Poulin, M.-Flora ; Fournier, Adrienne ; Gingras, M.-Jean-nette ; Forget, Lucienne ; Lacroix, M.-Dolorée ; Hamel, M.-Ida ; Langevin, M.-Lucienne-Germ. ; Guertin, Lucienne ; Dorais, Lucie ; Harnois, Rose-Hélène ; MacDuff, Alexina ; Pinsonneault, Marg.-Marie ; Leclerc, Ernestine ; Richard, Téléspore. ;

Modèle français.—Distinction :—Vinet, Alméda ; Courtemanche, Orianna ; Duhamel, Maria ; Lajoie, Stella ; Plante, Lucienne ; Langevin, Alice ; Boisselle, Evangéline ; Hamel, Aline ; Lapierre, M.-Blanche ; Desrosiers, M.-Anne-Irène ; Lachance, M.-Estelle-Rose-de-Lima ; Labrecque, Donald ; Ménard, Onda ; Bourgeois, M.-Marg. ; St-Pierre, Thérèse ; St-Onge, Robertine ; Boulais, Amandine ; Gadbois, Rose-Alba ; Vary, Edith ; Lambert, Bernadette ; Martin, Alexina ; Blanchard, M.-Simonne ; Latraverse, M.-Luciana-Alice ; Bonneau, Alexandrine-Bernadette ; Fontaine, Isola ; Lefebvre, M.-Irène ; Dragon, Anne-Marie-Oliva ; Phaneuf, Juliette ; Archambault, Béatrice ; Bourret, M.-Anna-Maximilienne ; Fleury, Thérèse ; Leclerc, Anna ; Beauregard, M.-Irène-Rosianne ; Choquette, M.-Aimée ; Guertin, Marcelle ; Boucher, M.-Bl., Florida ; Salois, M.-Magdeleine ; Beauregard, Victoria ; Chabot, Rachel ; Girard, Alexina ; Lefebvre, Gabrielle ; Desrosiers, M.-L.-Amélia-Rose-

Alpha ; Senay, Jeannette ; Plouffe, Odéla ; Nadeau, Thérèse ; Breton, Marie ; Grisé, Rose-Emma ; Houle, M.-Jeanne ; Morel, M.-Flore.

Modèle français et élémentaire anglais.—Satisfaisant :—deTonnancourt, M.-Estelle-Juliette.

Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—Nichols, M.-Marguerite ; Raquer, Hermine ; Fortier, Gabrielle ; Dauphinais, M.-Rosa.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—Pleau, L.-Eva ; Gingras, Doreen.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Parent, Bathilde ; Beaudry, Marguerite ; Vincelette, Hélène ; Lefebvre, Béatrice ; Coderre, Fleur-Ange ; Chevalier, Marg.-Marie ; Boulay, Germaine ; Guillet, M.-Marguerite ; Scott, M.-Ange ; Benoît, Jeanne-Dolorès ; Desrochers, Roméo ; Vanier, Joseph ; Helms, Armand ; Desmarais, Joseph.

Modèle anglais et français.—Distinction :—Dufresne, M.-Rose.

RIMOUSKI

Modèle français.—Satisfaisant :—Talbot, Marie ; Beaulieu, M.-Elise ; Côté, Albertine ; Desjardins, M.-Ange ; Lizotte, M.-Jeanne ; Audet, M.-Rose-Amélia ; Caron, M.-Blanche ; Deschênes, Antoinette ; Dionne, M.-Jeanne ; Doucet, Emélia ; Joubert, M.-Ange ; Leclerc, M.-Jeanne-Eugénie ; Frénette, Gratia ; Bouchard, Clémence.

Modèle français.—Distinction :—Druitt, Marie-Louise ; Brochu, Valéda ; Thibault, Azilda ; St-Pierre, Antoinette ; Lepage, Irène ; Lévesque, Berthe ; Caron, Elmire ; Imbeau, Alberta ; Gauvin, M.-Anne ; Michaud, Bernadette ; LaBrie, Lucie ; Lavoie, Berthe ; Roy, Marie-Anne.

JOLIETTE

Modèle français.—Satisfaisant :—Joly, Marie-Rose ; Champagne, Antoinette ; Sans Cartier, Cécile ; Gascon, Lucienne ; Perreault, Pulchérie ; Massicotte, M.-Anna-Germaine ; Thellen, M.-Almée-Bertha ; Fafard, Bernadette ; Longpré, Florida ; Beausoleil, Blanche ; Sylvestre, M.-Lucille-Annette-Régina ; Leblanc, M.-Ursule-Antoinette ; Malbœuf, M.-Anne ; Clément, Juliette ; Pageau, Lucienne ; Robinson, Gabrielle ; Lemire, Jeanne ; Gagnon, M.-Louise ; Sanche, Antoinette ; Latour, Alice ; Leblanc, Germaine ; Forest, Lucienne.

Modèle français.—Distinction :—Dumoulin, Eliane ; Provost, Alice ; Loiseau, M.-A.-Marguerite ; Desjardins, Hélène ; Froment, M.-Antoinette ; Legris, Clémentine ; Archambault, M.-Ange ; Gascon, Fortunée ; Prud'homme, Gabrielle ; Lord, Henriette ; Bolduc, M.-Ida-Méralda ; Venne-M.-Denise ; Desrochers, Anna.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—Beauséjour, M.-Lucienne ; Contant, Albert.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Marion, M.-Antoinette-Paula ; Turenne, M.-Anna-Alma.

SAINTE-MARIE.

Modèle anglais.—Satisfaisant :—Barry, Mary Sarah.

Modèle français.—Distinction :—Mathieu, Alice ; Vermette, M.-Laura ; Corriveau, Imelda ; Boutin, M.-Antoinette ; Lamontagne, M.-Albertine ; Laverdière, M.-Alice ; Ruel, M.-Antonia ; Boutin, Emilienne ; Jacques, Clara ; Turgeon, M.-Ange-Justine ; Larose, Anna-M.-Agnès ; Labbé, Juliette ; Cliche, Alfréda ; Cloutier, M.-Anne ; Letelier, M.-Bernadette ; Brun, Marie-Léa-Poméla ;

Modèle français et élémentaire anglais.—Satisfaisant :—Audet, M.-Florentine ; Dion, Marie-Anna-Léda-alias-Alida.

Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction.—Couture, M.-Bl.-Georgiana.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—Rousseau, Berthe.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Couture, Emilienne.

SHERBROOKE

Modèle français.—Satisfaisant :—Bisson, M.-Clara-Flora ; Michaud, Maria ; Pagé, Ubaldine ; Jarest, M.-Bl.-Alice ; Charron, Louisella ; Francœur, Régina ; Crépeau, Cécile ; Gérin, Marie ; Fouquet, Juliana ; Millette, Solange ; Cayouette, M.-Thérèse.

Modèle français.—Distinction :—Thomas, M.-Desneiges ; Beaudry, Germaine ; Durand, Blanche ; Morin, M.-Alette ; Côté, Imelda ; Beaudry, Georgine-Germaine-Ada ; Jetté, Maria-Cécile.

Modèle anglais.—Distinction :—Casgrove Helen.

Modèle français et élémentaire anglais.—Satisfaisant :—Poulin, M.-Anna ; Beaudoin, Bernadette.

Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—Couture, Juliana ; Martineau, Antoinette ; Aubin, Hélène ; Bernier, Irène.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—Bisaillon, Gabrielle ; Jeanson, Bella.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Laverdière, Rosette ; Millar, Ruth ; Gauthier, Alicia-Julia.

Modèle anglais et français.—Distinction :—Dougherty, Grace.

FRASERVILLE

Modèle français.—Satisfaisant :—Paradis, Maria ; Morin, Elmina ; Gagnon, Alice ; Paradis, Marg.-M. ; Bélanger, M.-Anne ; Plourde, M.-Berthe-Emma ; Chouinard, M.-Hélène ; Ouellet, M.-Albertine ; Garon, Imelda ; April, M.-Laure ; Soucy, Marguerite-Marie ; Lavoie, Adélia ; Lavoie, M.-Louise ; Dionne, Emélie ; Dionne, Marthe ; Morneau, M.-Alice-Corinne ; Bérubé, M.-Louise ; Lévesque, Antoinette.

Modèle français.—Distinction :—Bézeau, M.-Claire ; Thibault, Irène ; Michaud, Béatrice ; Massé, Angéline ; Lebel, Hedwige ; Boucher, M.-Aurore ; Jean, M.-Jeanne ; Lizotte, Reine ; Michaud, Bernadette ; Brassard, M.-Jeanne ; Caron, Diana ; Léveillé, M.-Nélida.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—Lavoie, Arzélie.

VICTORIAVILLE

Modèle français.—Satisfaisant :—Paradis, Germaine ; Auger, M.-Blanche ; Provencher, Annette-M.-Rachel ; Lussier, Emile ; Jean, Joseph-Marc.

Modèle français.—Distinction :—Paquette, Jos.-Romulus ; Gagnon, Ursule ; Miville, Germaine ; Dupuis, Aristide ; Plante, Alice.

Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—Champoux, Laurette.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Champoux, Rose-Anna.

SAINT-GEORGES

Modèle français.—Satisfaisant :—Loubier, Yvonne ; Bertrand, Catherine ; Parent, M.-Jeanne-Eulodie ; Bourret, Cécile ; Cliche, M.-Germaine ; Poirier, Imelda ; Plante, Eliane ; Desjardins, M.-Léontine ; Doyon, M.-Jeanne-Béatrice.

Modèle français.—Distinction :—Bilodeau, Orpha ; Fecteau, M.-Anna ; Poulin, Rose-Aimée ; Veilleux, Rose-Anna ; Boily, Irène ; Dostie, Gertrude ; Plante, M.-Agathe ; Vézina, M.-Alice ; Fortin, M.-Eva.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Fortin, M.-Laure.

SAINT-FERDINAND

Modèle français.—Satisfaisant :—Croteau, Audiana.

Modèle français.—Distinction :—Gagnon, Joséphine ; Lagueux, M.-Ange ; Lamonde,

Antoinette ; Latulippe Cécile ; Charest, Lucienne ; Dion, Imelda ; Laprise, Clarina ; Boulé, Marie-Anna ; Bolduc, Imelda ; Lapierre, M.-Rose ; Lavallée, Rose-Anna.

Modèle français et élémentaire anglais.—Satisfaisant :—Clavet Alma.

Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—Doyon, Julia ; Lemieux, Antoinette.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—Roberge, Bertha.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Grondines alias Roberge, Alice ; Perron Maria.

Modèle anglais et français.—Distinction :—Poirier, Marie-Aline Lauriane.

CHICOUTIMI

Modèle français.—Satisfaisant :—Côté, Cécile ; Bilodeau, Desneiges.

Modèle français.—Distinction :—Lévesque, Antoinette ; Potvin, Yvonne ; Plourde, Desneiges.

VALLEYFIELD

Modèle français.—Satisfaisant :—Malette, M.-Simonne ; Sauvé, Divina ; Laberge, Jeanne.

Modèle anglais.—Satisfaisant :—Feeney, Margaret.

Modèle français.—Distinction :—Lefebvre, Irène ; Grondin, M.-DesNeiges ; Parent, Lucille ; Primeau, Valentine ; Bourget, M.-Anne.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Laberge, Georgiana.

FARNHAM

Modèle français.—Distinction :—Boisseau, Béatrice.

Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—Laguë, Jeanne ; Lapierre, Martine ; Vincent, Jeannette.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Giroux, Laurette ; Berthiaume Cécile ; Fontaine, Lucille.

MONTEBELLO

Modèle français.—Satisfaisant :—Charlebois, Yvonne ; Gollain, Hélène.

Modèle français.—Distinction :—Cadieux, Bertha ; Richer, M.-Laurenza ; Kemp, Jeanne.

Modèle français et élémentaire anglais.—Satisfaisant :—Charlebois, Antonia.

CARLETON

Modèle français et élémentaire anglais.—Satisfaisant :—Boudreau, M.-Béatrice.

Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—Allard, M.-Imelda ; Alain, M.-Eugénie.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Day, M.-Emma ; Dugas, Béatrice.

HULL

Modèle français.—Satisfaisant :—Robert, M.-Ernestine ; Malette, M.-Bl.-Colombe ; Mayer, M.-Agnès ; Désabrais, M.-Jeanne-Eglantine ; Létang, Zéla.

Modèle anglais.—Satisfaisant :—Jennings, Claire ; Carlin, Mary Agnes.

Modèle français.—Distinction :—Charbonneau, M.-Jeanne ; Regimbald, Marie.

Modèle anglais.—Distinction :—Moran, Anna.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—Fauteux, Catherine ; Chartier, Yvonne.

Modèle français et anglais.—Distinction :—Poupart, Marguerite.

BAIE-ST-PAUL

*Modèle français.—Satisfaisant :—*Villeneuve, Germaine ; Dufour, Cécile ; Ouellet, Anne-Marie ; Fortin, Elmina.

*Modèle français.—Distinction :—*Tremblay, Céline ; Bouchard, M.-Bernadette ; Dufour, Yvonne ; Boily, M.-Noëlla ; Boivin, Anne-Marie ; Couturier, M.-Reine ; Otis, Candide.

*Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—*Boily, Hermance ; Larouche, Adrienne.

*Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—*Côté, Joseph-Arthur-Adjutor.

*Modèle français et anglais.—Distinction :—*Bouchard, M.-Délia.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS

*Modèle français.—Satisfaisant :—*Fournier, M.-Evelina ; St-Pierre, Evelina.

*Modèle français.—Distinction :—*Morin, Yvonne.

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

*Modèle français.—Distinction :—*Desjardins, Annette ; Charbonneau, M.-Gertrude ; Charbonneau, Victorina ; Paiement, Rose-Alma ; Constantineau, Florida ; Poirier, Jeanne ; Boucher, Fernande ; Quesnel, Annette ; Ménard, Elise ; Morin, Béatrice ; Latour, Laurette ; Lachapelle, Blanche ; Marinier, Alice ; Belec, Marie-Délia.

*Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—*Campbell, Juliette.

*Modèle français et anglais.—Distinction :—*Michaud, M.-Alice ; Viau Armand.

SAINT-BONAVENTURE

*Modèle français.—Distinction :—*Beaulieu, M.-Albertine.

GRANDE-RIVIÈRE

*Modèle anglais.—Distinction :—*Moreau, Marie-Winnifride.

*Modèle français et élémentaire anglais.—Distinction :—*Grenier, M.-Bernadette.

*Modèle français et anglais.—Distinction :—*Birmingham, Lillian ; Duguay, M.-Albertine ; Parisé, Véronique ; Keys, Marie-Georgiana.

*Modèle anglais et français.—Distinction :—*Fahey, Mary Ann Laura ; Howell, Mary Vida.

MONT-LAURIER

*Modèle français.—Distinction :—*de Courcelles, Yvonne ; Bastien, Alice ; Viau, Bertha ;

MANIWAKI

*Modèle français.—Satisfaisant :—*Carle, Catherine.

*Modèle anglais.—Distinction :—*Daley, Edith.

HAVRE-AUX-MAISONS

*Modèle français et anglais.—Satisfaisant :—*Delaney, Maria ; Patton, Louise.

*Modèle français et anglais.—Distinction :—*Renaud, Alexina ; Poirier, Anne-Marie ; Tidmarsh, Adèle-Hilda.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 3 novembre 1919.

(LETTRE AU PERSONNEL ENSEIGNANT)

Dans la présente livraison de l'*Enseignement primaire*, vous trouverez un extrait d'une circulaire importante adressée par le Commissaire fédéral des Incendies. Vous verrez par cet extrait que, par proclamation du Gouverneur-Général du Canada, le 9 octobre dernier avait été choisi comme "Jour des mesures préventives contre les incendies". N'ayant pas été informé assez tôt pour vous faire connaître cette date, je choisis le 17 novembre courant comme "Jour des mesures préventives contre les incendies". Ce jour-là, dans toutes les écoles de la province, les instituteurs et les institutrices voudront bien donner une causerie sur les dangers du feu et les pertes énormes occasionnées chaque année par les incendies, causés très souvent par le manque de prudence.

Veillez particulièrement lire et expliquer à vos élèves le paragraphe de la circulaire cité par l'*Enseignement primaire*, paragraphe intitulé : "Comment prévenir les incendies."

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant.

COMMENT PRÉVENIR LES INCENDIES

LECON A DONNER DANS TOUTES LES ÉCOLES DE LA PROVINCE, LE 17 NOVEMBRE 1919

En 1918, les pertes par le feu au Canada se sont élevées à \$33,800,000. Cela fait \$92,600. par jour, \$7,717. à l'heure ou \$129. par minute.

Le plus triste de tout, c'est que les incendies au Canada ont fait périr plusieurs personnes : 563 ont été brûlées à mort en 1916, 235 en 1917 et 261 en 1918. Environ 60% des pertes de vie par le feu se produisent dans les demeures incendiées, et la grande majorité des victimes sont des enfants de moins de 12 ans.

En 1918, il y eut au Canada au-delà de 17,600 incendies. Soixante-dix pour cent de ceux-ci ont été causés par la négligence et pouvaient par conséquent être évités.

COMMENT PRÉVENIR LES INCENDIES

Les simples précautions suivantes peuvent éviter bien des incendies :

- (a) Enlever les tas de déchets des caves, hangars et cours ;
- (b) Ne jamais permettre aux enfants de jouer avec les allumettes. Dans chaque ménage, on ne devrait employer que les allumettes suédoises ou dites de sûreté, qui ne s'enflamment que sur le frottoir de la boîte.
- (c) Ne pas laisser les poêles et les fournaies devenir surchauffés, et ne jamais laisser un feu sans surveillance.
- (d) Ne jamais jeter de bouts de cigares ou de cigarettes, ni de cendres de pipe avec négligence. On ne devrait pas permettre de fumer autour des garages, des granges, des étables, des grèneries, des magasins. Les enfants ne devraient jamais fumer.
- (e) Les chiffons et déchets huilés s'enflamment spontanément. Les brûler immédiatement après s'en être servi.

- (f) L'essence minérale ou gazoline ne devrait pas être gardée à la maison. La tenir à au moins 25 pieds de tout édifice.
- (g) Les poêles et les lampes à l'huile ne devraient être remplis que pendant le jour, et jamais près d'une lumière ou feu nu. Garder propres les poêles à l'huile, et faire attention aux fuites.
- (h) Ne jamais essayer d'allumer un feu avec de l'huile ou de l'essence de pétrole.
- (i) Dans les grandes prairies, labourer un coupe-feu autour des édifices et des grèneries.
- (j) Ne pas laisser les feux de joie sans surveillance tant que la dernière étincelle n'est pas éteinte.

PÉNALTÉS POUR NÉGLIGENCES

Le code criminel du Canada pourvoit que toute personne causant un incendie par négligence peut être punie de deux ans d'emprisonnement. C'est aussi une offense criminelle de laisser subsister des conditions qui peuvent être cause d'incendie, ou de désobéir à ce propos aux ordres du chef des sapeurs-pompiers.

Dans toutes les provinces du Canada, à part le Nouveau-Brunswick, il y a maintenant des lois pour prévenir les incendies. Les commissaires provinciaux des incendies font une enquête sur chaque incendie d'origine douteuse. L'incendiat, ou le fait de mettre le feu malicieusement, est une offense sérieuse punissable d'emprisonnement.

Il est du devoir de toute personne de connaître et d'observer les règlements de la société au milieu de laquelle elle vit. S'il survient un incendie causé par défaut d'obéissance à une ordonnance destinée à prévenir les incendies, la personne responsable est coupable d'une offense l'exposant à une poursuite.

(Ex trait d'une circulaire du Commissaire fédéral des incendies, publiée par ordre du Gouvernement du Canada.)

La prudence empêche les incendies

CHRONIQUE JUDICIAIRE

CONTESTATION D'ÉLECTION

“ Si pendant une élection de commissaires d'écoles, le président déclare lui-même inéligibles deux candidats qui ont été proposés, en proclame élus deux autres et refuse d'ouvrir la votation, il y a, de sa part, défaut d'observation des formalités requises par l'article 2672 des Statuts refondus de Québec. L'article 2672 donne ouverture à la contestation de l'élection et l'article 2673 autorise la Cour de Circuit et la Cour de Magistrat du District seules à entendre les causes de contestation d'élection.

“ Comme le bref de *quo warranto* est une procédure de la Cour Supérieure exclusivement, on ne peut pas y recourir pour obtenir la déchéance d'un commissaire élu.”

Telle est la décision qui a été rendue par la Cour Supérieure en 1914, dans la cause de Lorrain *et al.*, vs Trudeau, tous de la municipalité scolaire de Laval-des-Rapides.

A cette élection, le président n'avait pas ouvert le vote immédiatement après la mise en nomination des candidats, mais s'était arrogé le pouvoir d'attendre jusqu'à onze heures et cela, pour donner aux partisans des candidats Trudeau et Laviolette le temps de produire des affidavits établissant faussement que les deux autres candidats, Ouimet et Vanier, n'étaient pas qualifiés pour siéger comme commissaires d'écoles. Il était dit dans ces

affidavits que Ouimet et Vanier avaient des intérêts dans un procès contre la commission scolaire.

Lorrain et ses associés ont prétendu en Cour Supérieure que le président de l'élection avait agi comme un juge et donc outrepassé ses pouvoirs en déclarant que Ouimet et Vanier n'étaient pas qualifiés et en proclamant élus pour cette raison Trudeau et Laviolette.

La Cour Supérieure, par son jugement, a annulé le bref de *quo warranto*, parce que les faits ne donnaient pas lieu à l'émission de ce bref ; mais tout de même, dans ses considérants, la Cour Supérieure reconnaissait que la conduite du président de l'élection avait été absolument illégale et donnait lieu à l'annulation de l'élection des commissaires Trudeau et Laviolette.

Voyant qu'ils avaient une cause avantageuse, mais qu'ils s'étaient adressés à un tribunal incompétent et avaient recouru à une procédure défectueuse, les demandeurs, Lorrain et autres, présentèrent à la Cour de Circuit une simple requête en contestation d'élection, qui leur fut accordée *de plano*.

TRANSPORT DES ÉLÈVES

“ L'article 50 du Code de Procédure, qui soumet tous les corps politiques de cette province au droit de surveillance et de réforme, aux ordres et au contrôle de la Cour Supérieure, ne donne cependant aucun pouvoir à ce tribunal quant aux matières discrétionnaires. Par exemple, la Cour Supérieure n'a aucune juridiction, quand il s'agit de faire transporter les enfants gratuitement à l'école, parce que la loi permet aux commissaires, sans les forcer, de prendre à leur charge ce transport.”

Cette décision a été rendue par la Cour Supérieure et a été confirmée en revision, dans la cause de Lacroix *et al.*, vs les Commissaires d'écoles pour la municipalité de la Pointe-Claire.

Voici les faits :

Dans la municipalité de la Pointe-Claire, il y a trois arrondissements scolaires. L'un des trois, (le Sainte-Marie) a depuis longtemps une école pour les enfants de 5 à 16 ans.

Le 13 octobre 1913, les commissaires ont adopté une résolution à l'effet de fermer cette école et d'en annexer l'arrondissement à celui de la Côte Saint-Charles, situé à plus de deux milles et demi et dont l'accès est rendu difficile par un chemin très à pic, peu fréquenté et, pour cela, fort dangereux, au dire des plaignants.

Dans leur action, les demandeurs ont allégué l'impossibilité pour les enfants de se rendre à la classe aussi loin, et ont prétendu que les commissaires, en leur enlevant leur école, avaient assumé *ipso facto* l'obligation de faire transporter gratuitement leurs enfants à l'école de la Côte Saint-Charles chaque jour de classe. Ils ont allégué ensuite que, dans les circonstances, le transport gratuit était certainement devenu *nécessaire* aux termes de l'article 2608 des Statuts refondus.

Puis ils concluaient leur action en demandant que les commissaires soient déclarés par la Cour tenus de transporter gratuitement à l'école de l'arrondissement de la Côte Saint-Charles les enfants de l'arrondissement Sainte-Marie, ou de payer aux demandeurs la somme de \$300 pour leur permettre de défrayer les frais de transport.

Les commissaires, dans leur plaidoyer, ont nié tout ce qu'alléguaient les demandeurs dans leur action.

La Cour Supérieure a renvoyé l'action parce que le transport gratuit des enfants est une matière laissée à la discrétion complète des commissaires d'écoles. En revision, ce jugement a été confirmé.

EUG. L'HEUREUX,
Avocat.

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le maître placera l'image bien à la vue des élèves, et leur donnera le temps de l'observer, avant de les interroger.

M.— Que représente cette image ?

E.— Elle représente une famille.

M.— Est-ce que toute la famille y est représentée ?

E.— Non, M., il y manque le père.

M.— Dans cette image, l'artiste a-t-il voulu représenter la famille en général ?

E.— Il a représenté deux femmes et deux enfants.

M.— Une observation plus attentive vous permettra certainement d'être plus précis : femmes, enfants, voilà des mots vagues. Dites-nous donc, Jules, ce que représente cette image.

E.— Elle représente une mère qui veut punir son petit garçon.

M.— Comment voyez-vous cela ?

E.— La mère semble lui intimer l'ordre d'entrer dans une chambre noire, où elle veut l'enfermer.

M.— Le gamin veut-il y aller ?

E.— Ah ! non : il tourne le dos à cette chambre, et tient le bras et le tablier de sa mère.

M.— Quelles sont les autres personnes sur l'image ?

E.— Il y a la sœur du petit garçon et la grand'mère, qui est au bout de la table.

M.— Pensez-vous que la mère va l'enfermer dans la chambre noire ?

E.— Je pense bien.

M.— Pourquoi pensez-vous ainsi ?

E.— Elle a l'air bien décidée.

M.— Pouvez-vous distinguer, d'après l'image, ce que l'enfant a fait de répréhensible ?

E.— Il a tiré la nappe et fait tomber une assiette qui est maintenant en morceaux sur le plancher.

M.— L'assiette était-elle vide ?

E.— Elle contenait un mets, que le chat mange maintenant.

M.— L'enfant a-t-il fait tomber autre chose qu'une assiette ?

E.— Il a aussi fait tomber une chaise.

M.— Quel autre verbe emploieriez-vous au lieu de tomber ?



E.— Il a renversé la chaise.

M.— L'a-t-il fait exprès ?

E.— Je ne crois pas.

M.— Comment supposez-vous qu'il ait pu la renverser ?

E.— Surpris de la chute de l'assiette, il a fait un pas en arrière et renversé la chaise.

M.— C'est bien pensé. Au lieu de chambre, quel nom désigne une pièce retirée où l'on enferme quelqu'un qu'on veut punir ?

E.— N'est-ce pas une prison ?

M.— Une prison est une maison de détention, c'est-à-dire une où l'on renferme les prisonniers. N'emploie-t-on pas aussi le mot prison dans un autre sens ?

E.— On l'emploie aussi pour désigner un lieu triste, solitaire.

M.— Qui connaît le nom donné aux cellules basses, obscures, parfois souterraines d'une prison ?

E.— Ce doit être le nom cachot.

M.— C'est bien cela. Est-ce que, par analogie, c'est-à-dire par ressemblance, on peut étendre le nom de cachot à une chambre isolée et obscure d'une maison d'habitation ?

E.— Certainement.

M.— Eh bien ! d'après l'image, que veut faire la mère ?

E.— Elle veut mettre son petit garçon au cachot.

M.— Au lieu des trois mots : *son petit garçon*, n'en employez qu'un.

E.— Elle veut mettre Gustave au cachot.

M.— Gustave serait-il ainsi puni, s'il en était à sa première offense ?

E.— Je ne le crois pas.

M.— Par ce qu'il a fait, que pouvez-vous dire de son caractère ?

E.— Je puis dire qu'il est violent, emporté.

M.— Les enfants ne réfléchissent pas, ils obéissent à la première impulsion. Il y a aussi des adultes qui agissent ainsi.

M.— Quelle est l'attitude de la sœur de Gustave ?

E.— Elle est chagrine de voir punir son petit frère, elle ne veut pas le voir descendre au cachot ; elle se cache derrière la porte.

M.— Si elle se réjouissait de la punition de son frère, que pourrait-on dire d'elle ?

E.— On pourrait dire qu'elle manque de cœur à l'égard de son jeune frère.

M.— Croyez-vous que Marthe n'est peinée que de la punition infligée à Gustave ?

E.— Elle doit l'être aussi de la faute commise.

M.— Comment pouvez-vous dire cela ?

E.— Marthe aime bien sa grand'mère, et pour cette raison, elle est affligée de l'impolitesse de Gustave à son égard.

M.— Quelle impolitesse a-t-il commise vis-à-vis de sa grand'mère ?

E.—Il a tiré la nappe et fait tomber un plat pendant que grand'mère mangeait.

M.—Quelle est l'attitude de la grand'mère ?

E.—Elle semble bien affligée.

M.—Est-elle affligée de la faute de Gustave ?

E.—Je crois plutôt que c'est à cause de la punition que sa mère veut lui infliger.

M.—Pourquoi croyez-vous cela ?

E.—Si elle était peinée de l'étourderie de Gustave, l'artiste l'aurait représentée dans cette attitude au moment où l'enfant était encore près de la table ; tandis qu'elle est tournée vers le cachot, les mains levées comme pour implorer le pardon de la mère.

M.—C'est bien discerné. Pensez-vous que ce soit la grand'mère qui demande que l'enfant soit puni ?

E.—Ce n'est certainement pas elle : les grand'mères pardonnent à l'avance les fautes de leurs petits enfants.

M.—Entendons-nous, il y a faute et faute ; elles ne pardonnent pas aussi facilement toutes les fautes, pensez-vous ?

E.—J'entends les fautes occasionnées par la légèreté, l'espièglerie.

M.—Pensez-vous que la grand-mère va parler et s'opposer à la punition ?

E.—Je ne crois pas.

M.—Pourquoi ne le croyez-vous pas ?

E.—Parce qu'elle amoindrirait l'autorité de la mère et gâterait l'enfant.

M.—C'est bien cela. En cette occurrence, la mère a-t-elle raison de punir Gustave ?

E.—Oui, M., parce que les enfants doivent entourer les grands parents de tous les égards possibles.

M.—Dans quelle partie de la maison se passe la scène ?

E.—C'est dans la cuisine ou dans la salle à dîner.

M.—Comment voyez-vous que c'est plutôt une cuisine ?

E.—Je vois des ustensiles pendus au mur, près du fourneau, il y a aussi une armoire.

M.—Il faut dire un buffet, au lieu d'armoire : l'armoire est un meuble destiné au linge, aux vêtements, tandis que le buffet renferme la vaisselle et la lingerie de table.

Y a-t-il des maisons où la cuisine sert en même temps de salle à dîner ?

E.—Je crois qu'il y en a plus ainsi qu'autrement.

M.—Maintenant, vous pouvez, il me semble, décrire ce que vous voyez sur l'image. N'oubliez pas de vous faire un plan, afin de mettre de l'ordre et de la suite dans vos idées. Elaborons ensemble ce plan. Par quoi commencez-vous ?

E.—Je puis commencer par ce que fait la mère, c'est-à-dire, par la punition qu'elle inflige à Gustave.

M.—Que dites-vous ensuite ?

E.—Je ferai connaître la cause de la punition.

M.—Ne pourrait-on pas commencer par les circonstances qui ont précédé la punition ?

E.—Je le crois bien.

M.—Vous n'oublierez pas que la faute du bambin fait bien l'affaire du petit animal que vous soyez près de la table ; vous pourrez terminer par une appréciation du travail de l'artiste.

(La même image peut servir d'exercice à tous les degrés de l'école primaire : aux uns, on fera écrire les noms des personnes et des choses représentées sur l'image ; aux autres, une ou deux propositions sur chacun des noms ; enfin les élèves capables de rédiger, développeront avec suite le sujet.)

MODÈLE

L'aïeule, sa fille et ses deux petits enfants déjeûnaient dans la cuisine. Le bambin, parce que sa mère ne l'a pas servi selon ses goûts, tira la nappe et fit tomber par terre une assiette et renverser une casserole sur la table. Surpris des suites de son emportement, il veut s'éloigner de la table et culbute sa chaise.

Gustave n'en était pas à sa première offense ; d'une nature violente, il pleurait, criait, trépignait dès qu'on s'opposait à ses désirs ; et ce matin-là, il fut encore plus emporté que d'habitude. Sa mère s'aperçut bien qu'il était temps de sévir avec énergie. Elle ouvre la chambre noire et intime l'ordre au délinquant d'y entrer.

Gustave a beau résister, promettre une meilleure conduite à l'avenir, sa mère en a pris la décision, il ira au cachot.

Marthe est bien peinée, et, pour ne pas voir punir son petit frère qu'elle aime tant, elle se cache derrière la porte de la chambre. Une personne est encore plus affligée que Marthe : c'est la grand'mère, la bonne grand'maman, toujours prête à rire des légèretés de son petit Gustave, qu'elle choye, qu'elle gâte même un peu. Voyez-la tournée vers la mère, les yeux suppliants et les mains levées comme pour implorer le pardon. Cependant, elle n'ose parler : Gustave a commis une faute, la mère a commandé, l'autorité doit s'affirmer.

Ce qui fait le malheur de l'un, dit un proverbe, fait souvent le bonheur de l'autre. Si Gustave est malheureux en ce moment, le chat est bien joyeux parmi les tessons de l'assiette : il se régale du gruau au lait répandu sur le parquet.

C'est un dessin bien réussi : l'expression des visages, les moindres détails, tout est bien rendu.

N. TREMBLAY.

LECON D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

In the picture, how many children do you see ? I see two children in the picture.

Are they boys or girls ? One is a boy, the other is a girl.

Which child is the boy ? The one on the right is the boy.

Which is the girl ? The one on the left is the girl.

Which of the children is the elder ? The boy is the elder, I think.

Why do you think the boy is the older ? I think he is the older of the two children because he is the taller of the two.

What has the boy on his head ? On his head he has a cap.

Is it an ordinary cloth cap such as boys wear ? No, it is not an ordinary cloth cap such as boys wear.

Of what is it made ? *or* It is made of what ? It is made of cotton or linen.

What color is it ? It is white.

What kind of cap is it ? I think it is what is called a cook's cap.

Do cooks wear caps ? Yes, I believe that men cooks wear caps.

Why do men-cooks wear caps ? I suppose they wear them to prevent falling hairs from dropping into the food.

Do women-cooks wear caps, I dont know, but I don't think so.

Why don't women-cooks wear caps ? I suppose it is because their hair is better fastened on than men's.

What makes you suppose that women's hair is better fastened on than men's ? I am sure that women's hair is better fastened on than men's because I have seen hundreds of bald-headed men but I have never seen a bald-headed woman.

What is a bald-headed man ? He is a man who has lost his hair.

Do little boys wear cooks' caps ? Not generally, this is the first boy I have even seen with such a head-covering.

Is the boy in danger of losing his hair ? No, I don't think he is.

Has he much hair ? Yes, he has an abundance of hair.

If there is no danger of his hair falling out why has he on a cook's cap ? I suppose he is acting the cook or playing cook.

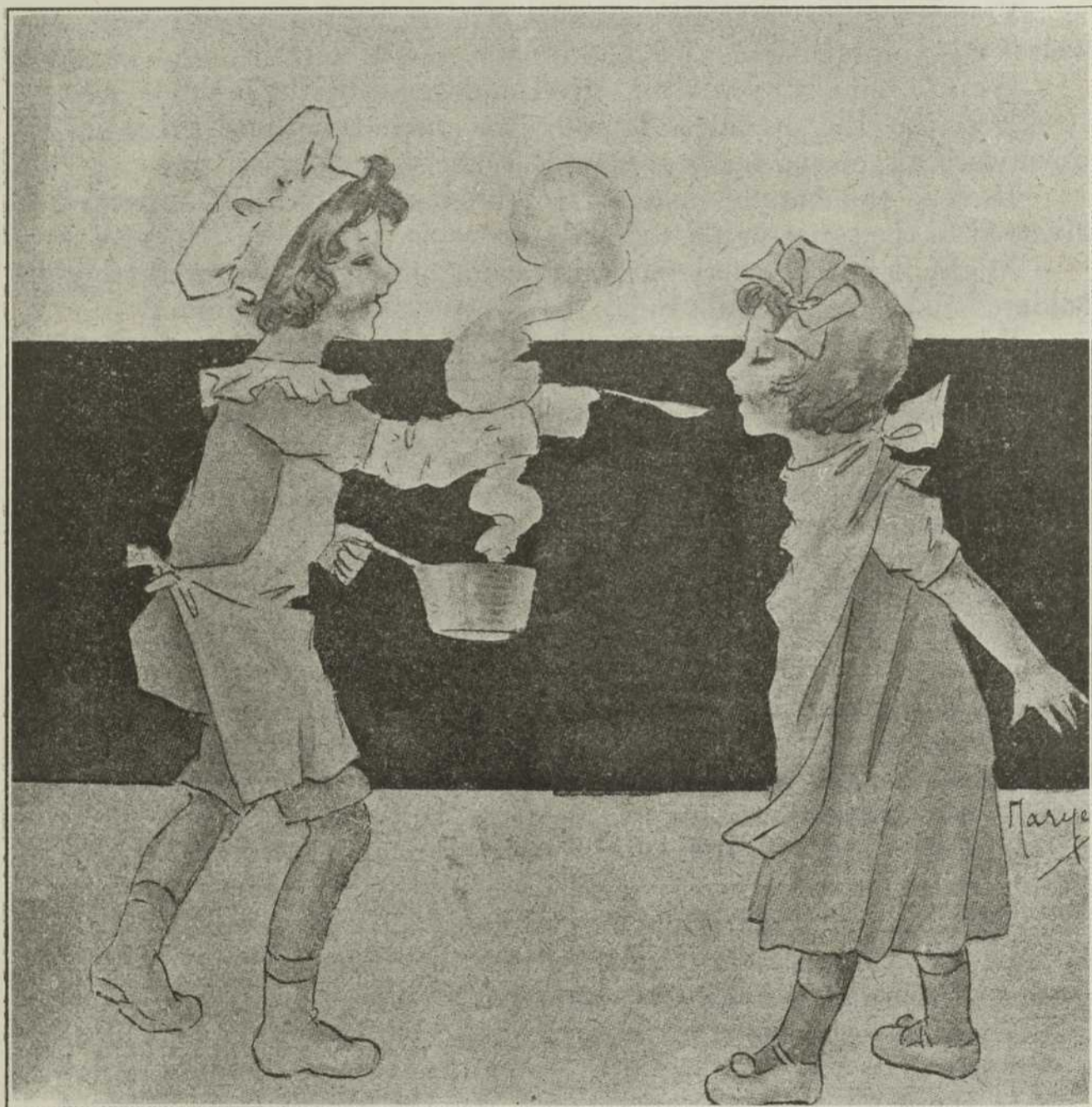
What else has he on that would lead you to think that he was playing cook ? The apron that he has on would lead me to think that he was playing cook.

Has he anything else on that would make you believe he was playing cook ?

The smile on his face would make me believe that he was playing cook.

Is it a cook's smile ? I don't know if there is anything peculiar or distinctive in a cook's smile ; if there is any difference between the smile of a cook and that of a waiter.

If you are not aware of any difference between the smiles of different classes of people, why did you say that his smile made you think he was playing cook ?



Three things made me think he was playing cook : his cap, his apron and his smile ; as the cap and apron are those of a cook, I thought that the smile was a part of the game also.

Is there not another thing that would make one suppose that he is acting the cook ? Yes the saucepan would make one suppose that he is acting the cook.

What is a sauce-pan ? A sauce-pan is a metallic vessel or small pot for boiling or stewing.

It is generally made of what ? It is generally made of iron and tinned or enameled inside.

Why is it generally tinned or enameled inside ? I suppose it is tinned or enamelled inside, because, if it was not, anything cooked in it would be discolored, would be blackish.

You are quite right in your supposition. Where is the sauce-pan ? The boy is holding it in his left hand.

He is holding it by what ? He is holding it by the handle.

Describe the handle. It is a flat strip of metal slightly curved downward at the end farthest from the sauce-pan.

How is the handle fastened to the sauce-pan ? I suppose it is rivetted to the sauce-pan.

Might it not be soldered to the sauce-pan ? No it might not be soldered to the sauce-pan.

Why might it not be soldered ? If it was soldered the solder would be liable to melt if through any cause the pot was super heated.

Is there anything in the sauce-pan ? Yes, there is something in the sauce-pan.

How do you know that there is something in the sauce-pan ? I know it because there is a cloud of vapor rising from the sauce-pan.

The cloud of vapor tells you what ? It tells me that the contents of the sauce-pan are hot, very hot.

Does it not tell you anything else ? No, it does not tell me anything else.

What do you think is causing the cloud of vapor ? The heated contents of the sauce-pan are causing the cloud of vapor.

Can't you tell me anything about the contents of the sauce-pan ? Yes, I can tell you one thing.

Tell it. The contents of the sauce-pan appear to be appetizing, very good to eat.

Why do you think the contents are appetizing, very good to eat ? I know that they are appetizing because the little girl is ready to have a taste of them at the risk of burning her mouth.

What has the boy in his right hand ? In his right hand he has a spoon.

Is there anything in the spoon ? In the spoon there is some of whatever is in the sauce-pan.

Is it hot ? Most certainly it is hot.

What is the boy doing with the spoon ? He is holding it out to his sister.

Does he wish her to take it in her hand ? No; he does not he is holding it close to her mouth.

What is she doing? She appears to be blowing on it.

Is it on the handle that she is blowing? No, it is not on the handle that she is blowing.

She is blowing on what part of the spoon? She is blowing on the bowl of the spoon.

Why is she blowing on the bowl of the spoon? She is blowing on the bowl to cool the contents.

Why does she want to cool the contents? She does not want to burn her mouth and she is cooling the contents of the spoon before tasting.

Is the cloud of vapor from the sauce-pan rising in a straight column? No, it is not rising in a straight column.

How is it rising? It is rising in a spiral.

What do you mean when you say it is rising in a spiral? I mean that it is shaped something like a corkscrew.

In the girl's hair what is there? There is a bow of ribbon in the girl's hair.

Covering the front of the girl's frock what is there? Covering the front of her frock there is a napkin.

It is fastened on how? It is tied at the back of her neck.

Describe the little girl's pose. At a little less than two arm-lengths she is standing facing the boy. Her left-foot is slightly advanced and so is her head, her two arms, with her hands open and her fingers outstretched are inclined back wards and she is gently blowing on the contents of the spoon.

Why are her arms and hands inclined backwards? I suppose they are inclined backwards to make sure that none of the hot contents of the pot may fall on them. Describe the boy's pose. He faces his sister. His body rests principally on his rightfoot which is a little in front of the leftone of which only the toes rest on the ground. His body is inclined forward from the waist, he holds the steaming sauce-pan with his left-hand; his right-hand which is outstretched presents his sister with a spoonful of the boiling delicacy; on his face there is a mischievous smile.

What do you think of the picture? I think it is a very amusing picture.

J. AHERN.

PREMIÈRES NOTIONS DE GRAMMAIRE

IV.—LE NOM COMMUN ET LE NOM PROPRE

Il y a des noms qui servent pour désigner tous les objets semblables : le mot *livre*, par exemple, sert pour désigner tous les livres ; le mot *maison*, sert pour toutes les maisons. Le mot *garçon*, sert pour vous nommer tous ; si je demande un *garçon*, n'importe lequel de vous peut venir ; ce nom est donc *commun* à vous et à tous les autres garçons.

Mais si je demande *André*, il n'y a que celui qui s'appelle ainsi qui doit venir ; ce nom est donc *propre* à un seul.—Ainsi les noms *communs* sont ceux qui désignent plusieurs personnes ou plusieurs choses ; et les noms *propres* sont ceux qui ne désignent qu'une seule personne ou une seule chose.

EXERCICE

Désignez les noms communs et les noms propres

Armand et Gustave ont apporté une corbeille de fruits à Lucile.
 Le maître a donné une belle image à Ferdinand.
 Le vieux grand-père sait de jolis contes.
 Québec est la capitale de la province de Québec.
 A Montréal on compte des industries importantes (1).

(1) L'instituteur fera désigner des noms propres de personnes et de villes, et il fera remarquer qu'en les écrivant, on doit toujours les commencer par une lettre majuscule. Il fera aussi reconnaître pour noms propres les noms des enfants de sa classe.

D'APRÈS MME P. C.

SUJETS DE COMPOSITION

“ DIEU ! VOILA LA FORCE DE NOTRE PREMIER DÉFRICHEUR. ”

1o En 1613 des forbans des Colonies Anglaises vinrent détruire l'établissement de Port-Royal et ainsi ruinaient complètement Poutrincourt avec qui Ls Hébert et plusieurs autres avaient cultivé leurs champs. Ces colons durent traverser en France.

2o Quand, en 1617, Ls Hébert consentit à traverser de nouveau pour aller avec Champlain faire du défrichement à Québec, ses parents et ses amis le traitèrent d'insensé, en alléguant l'échec de Port-Royal, la férocité des sauvages du Canada, l'inclémence du climat et tant d'obstacles à surmonter. Hébert et sa femme restèrent inébranlables dans leur dessein, au grand plaisir de Champlain.

3o Ls Hébert aimait pourtant la France et Paris, si animé, si brillant, où il avait grandi, où il avait vécu.

4o Pendant tout l'été de 1617, Louis Hébert avait travaillé au défrichement. Pour ébranler ces grands arbres ridés, moussus, à la puissante ramure chargée de nids, il fallait bien des coups de hache. Ensuite les racines, riches de sève, étaient bien dures à extirper. C'est moulu de fatigue, les mains ensanglantées, que Ls Hébert regagnait le soir sa maison. Ajoutons que les premiers rendements de tant de travail n'étaient que pour l'année suivante.

5o A l'automne Champlain s'embarqua pour la France. Raconter que ce départ donna à Louis Hébert la nostalgie du pays, et Québec lui devint odieux. Il vit partir la barque qui conduisait Champlain à Tadoussac où l'on prenait les vaisseaux. Sentant le découragement l'envahir, il prit le sentier de la chapelle.....

LECON DE CHOSES

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

LE PHOSPHORE

MATÉRIEL.—Un clou à tête de cuivre. Des allumettes de différentes sortes : boîtes avec frottoir. Un flacon de mort aux rats. Du phosphate de chaux.

Aspect du phosphore, Origine.—Je vais vous parler aujourd'hui, mes enfants, d'une substance que je ne puis vous présenter parce que son maniement est dangereux. Je puis cependant vous faire constater sa présence. Fermez ce volet. Allons dans ce coin sombre. Je frotte cette allumette contre le mur. Que remarquez-vous? —*Rép.* Une petite traînée lumineuse qui semble ramper. —*Maît.* C'est du phosphore. On l'extrait des os des animaux par un procédé très compliqué.

Propriété du phosphore.—Vous comprendrez que je n'ai pas du phosphore à vous montrer quand vous saurez qu'il suffit de le tenir un instant dans la chaleur de la main pour qu'il s'enflamme et cause des brûlures d'autant plus dangereuses qu'il est un poison violent déterminant la mort à la dose de quelques centigrammes.

Applications pratiques.—Voici un clou à tête de cuivre que je frotte contre cette planchette pendant quelques instants. Approchez votre main.—*Rép.* Madame, on ressent une petite brûlure.—*Maît.* Ce qui nous prouve que le frottement développe de la chaleur sur les corps. C'est en tenant compte de cette constatation que l'on a imaginé de fabriquer les allumettes.

Allumettes.—En voici dans cette boîte. On a découpé, comme vous voyez, de petites règles de bois très sec. Réunis en paquets, ces bâtonnets sont plongés dans un bain de soufre fondu, puis dans un autre bain, composé de phosphore, de colle forte et de sable fin. Puis on les a séchés et mis dans des boîtes. Vous vous expliquez maintenant pourquoi les allumettes s'enflamment si facilement, après un simple frottement? —*Rép.* Oui, M..., parce qu'elles contiennent du phosphore.—*Maît.* Les ouvriers qui fabriquent les allumettes sont sujets à des accidents très graves, justement à cause des

vapeurs de phosphore qu'ils sont obligés de respirer. Ces allumettes à tête bleue se frottent n'importe où et s'enflamment immédiatement. De même celles-ci (*montrer*). On fait aussi des allumettes au phosphore rouge ou *amorphe*, elles sont moins dangereuses et ne s'allument qu'au moyen d'un frottoir spécial. En voici une boîte. (Frotter sur le frottoir et ailleurs).

Engrais phosphatés.—Il existe dans la nature des minéraux appelés *phosphates de chaux* (*montrer*). Ils sont assez abondants en Algérie. Pulvérisés, ces pierres donnent un engrais précieux pour la terre et sont surtout favorables à la culture du blé.

Feux-follets.—La chair des poissons, les os des hommes et des animaux contiennent aussi du phosphore. Dès qu'ils sont en décomposition, dans les eaux stagnantes et les cimetières, le phosphore se dégage et se répand à la surface combiné à de l'hydrogène. Le moindre frottement suffit pour l'enflammer. Il n'est pas rare de voir la nuit, sur les mares et dans les cimetières, de petites flammes que le moindre vent fait vaciller et qui semblent courir. Les gens ignorants et superstitieux croient que ce sont les âmes des défunts qui se promènent sur la terre. Cette croyance est fautive comme vous voyez, et ce phénomène s'explique très bien après notre leçon.

Mort aux rats.—Enfin, voici un petit flacon plein de substance très dangereuse qui sert à tuer les rats. On en fait des tartines que ces animaux dévorent et qui les empoisonnent, car elles contiennent une assez grande quantité de phosphore.

RÉSUMÉ.—Le phosphore est une substance très inflammable, extraite des os ; c'est un poison très dangereux. Il existe dans la nature sous forme de phosphate de chaux. Il sert à fabriquer les allumettes. Il est la cause des feux-follets et entre dans la composition de la mort aux rats.

DEVOIRS.—*Cours moyen.*—Vous avez aperçu un soir, en passant devant le cimetière, des feux-follets. Dites vos impressions à la vue de ce phénomène. Expliquez-le.

Cours élémentaire.—Les *allumettes*. Ce que c'est. Avec quoi elles sont faites. Où les met-on ? Pourquoi vos parents vous défendent-ils d'y toucher ?

M.-L. L.

("L'École et la Famille".)

COMPOSITION D'ÉLÈVES

LE TOUR DU MONDE EN CINQ MINUTES

Ma chère tante,

C'est plus que la moitié d'un royaume que je viens de recevoir. Comment vous exprimer ma reconnaissance ? Si vous m'aviez vue toute intimidée devant votre imposant cadeau ! Mais les éléments de la cosmographie, appris cette année, me donnent de l'aplomb. Les pôles, l'équateur, l'écliptique me sont familiers. Et n'avons-nous pas, ébahies, fait connaissance avec les signes du zodiaque, aux noms si étranges ?

Mon globe ! vous comprenez avec quelle satisfaction je dis *mon globe*. Dans cet enchevêtrement de cercles, de chiffres, de lettres, ce barriolage de couleurs, j'ai vite trouvé Québec. Sa longitude, sa latitude, tout arrive comme dans ma géographie. Très légèrement, du doigt, je pousse la sphère et me voici dans notre beau golfe qui s'ouvre sur l'Atlantique, fier de le recevoir ! Faisant tourner à gauche, j'arrive en Angleterre, après avoir salué les vertes côtes de l'Irlande. Sans nul arrêt, je me dirige vers Westminster. On m'a bien parlé des immenses parcs de Londres, si frais et si reposants au milieu de la grande cité brumeuse ; mais Westminster m'attire pour ses *souvenirs* catholiques.

La Manche si difficile à traverser, paraît-il ! Pas de tangage pour mon petit doigt : me voilà au Havre. Saint-Malo m'apparaît au loin ; il me semble apercevoir Cartier et son vaillant équipage. Je regarde les falaises de l'Armorique, les goëlettes aux sombres voilures. Portent-elles le deuil de tant de gars bretons que Botrel nous a fait connaître ? Et ses grèves me font trembler en pensant à l'enlèvement dont nous avons lu l'autre jour, en classe, la palpitante description. A mesure que j'avance, je veux ralentir. Ou bien le globe tourne trop facilement sur son axe, ou bien mes souvenirs surgissent trop vivement, car il me faut laisser passer tant de villes célèbres. A Domrémy, je trouve la maison de Jeanne d'Arc bien préférable pour moi aux beautés de Paris. A regret je renonce à suivre la Sainte glorieuse dans sa *course héroïque* jusqu'à Rouen. Les Pyrénées, le poète les appelle : le Rivage des Cieux. N'est-ce pas assez que la Vierge Immaculée y soit venue poser le pied, pour les décorer de ce titre de rêve ! Je serais tentée d'aller voir le rocher ébréché de Roncevaux et de chercher Durandal dans quelque cavité du roc. Sur la Méditerranée bleue comme son ciel, je file vers Gênes et je pense au héros bien connu des écolières canadiennes : Colomb. Que j'aimerais m'arrêter ici et redire à ses compatriotes ce qu'est cette Amérique, ignorée je le crains, de tous les Gênois d'aujourd'hui !... Rome ! Ici j'admire l'immense ruine du Colisée qui me rappelle les souffrances des Martyrs, et *Saint-Pierre* qui proclame leurs victoires, à travers les âges. Je m'agenouille pieusement devant Sa Sainteté Benoît XV ; pénétrée d'un saint respect, je quitte la Ville Eternelle. Une pointe vers le sud et je vois Naples. . . . sans mourir. De nouveau sur la Méditerranée, en route pour l'Afrique. Les villes du nord à l'européenne, ne m'intéressent pas autant que le grand désert ; cet horizon lointain, cette immensité parsemée d'oasis, véritables petites villes à l'aspect aussi mystérieux que leur nombreux habitants. Ah ! je me souviens qu'on ne doit pas apprécier un pays seulement pour ses richesses, mais pour les âmes que l'on peut y sauver. Ici vingt millions d'infidèles qui connaîtraient Dieu, s'il y avait plus de missionnaires. Je suis les Hébreux dans leur voyage vers la Palestine, sans rester quarante ans au désert. Au Saint Sépulcre je prie le Maître d'envoyer des ouvriers à sa vigne. Mais la terre tourne, tourne vite. C'est bientôt la nuit ici : je ne vois rien dans le Céleste empire que des ombres chinoises—pauvres déshérités de la vraie Lumière ! Sur huit cent quatre-vingt millions à peine quatre millions de chrétiens, et mon cœur de catholique se surprend dans une ardeur de jeune zèle. Je descendrais en Australie, mais le soleil s'attarde sur l'autre hémisphère. Voguons sur la mer Pacifique, le Canada m'"attend là bas". Les Montagnes Rocheuses aux couleurs brillantes, les prairies de l'Ouest aux plantureuses moissons, les forêts épaisses coupées de lacs poissonneux, déroulent leur pittoresque panorama. C'est mon pays le plus beau de la terre.

Mon tour du monde se termine en ce petit village qui me retient longtemps ; là, je retrouve la plus affectionnée des tantes, à qui je ne cesse de redire merci.

Votre nièce,

ISABELLE M.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

UNE PAGE DE CATÉCHISME

PAR LE P. MONSABRÉ

dans la chaire de Notre-Dame de Paris.

Ainsi va notre nature, que le corps et les sens interviennent dans les plus hautes, les plus subtiles, les plus délicates opérations de notre personne, et que, pour la part qu'ils y prennent, ils veulent des signes extérieurs. Nous en avons besoin, nous les aimons, nous les demandons à tout ce qui nous entoure ; tant est puissant, dans notre vie mixte, l'empire des sens.

J'en appelle à votre expérience, Messieurs ; y a-t-il rien de plus abstrait qu'une idée, rien de plus incorporel qu'un sentiment ? Eh bien ! pour représenter l'une et l'autre, vous cherchez des signes.

Une idée vous tourmente, dans le silence du cabinet ou sur un chemin solitaire, vite-votre plume ou votre crayon, autrement vous la perdriez. Vous écrivez une phrase, c'est, à-dire une suite de courbes et de jambages, pas toujours très harmonieux, et vous voilà contents ; car, sous ce petit signe, sous ce vêtement de pauvre apparence et de forme heurtée, une idée, une grande, noble et féconde idée peut-être, vit et palpite. La phrase que vous avez écrite est le sacrement de votre idée, où vous retrouverez, dans dix ans, ce que vous avez pensé aujourd'hui.

Vous aimez vos enfants. Qui vous dira que leur cœur bat en votre honneur, et que votre amour a éveillé quelque part un autre amour ? Si l'enfant que vous aimez garde près de vous un silence farouche ; si, tout entier à ses instincts égoïstes, il ne répond à vos tendres regards que par des regards indifférents, vous vous direz, au fond de votre cœur navré : "Malheur à moi ; celui auquel j'ai donné la vie et en qui j'ai mis toutes mes espérances, mon fils, ne m'aime pas !" Mais non, l'enfant s'avance vers vous, le sourire sur les lèvres, il monte sur vos genoux, enlace votre cou de ses deux bras, approche sa chère petite tête de la vôtre, et deux baisers partent en même temps. Voilà le sacrement de l'amour paternel et de l'amour filial qui réjouit deux cœurs à la fois.

Vous vous glorifiez d'avoir des amis, et j'aime à croire que vous en êtes dignes. Mais, ces amis, à quoi les reconnaissez-vous ? Aux banales salutations que l'on distribue, de côté et d'autre, dans le monde ? A cette grimace stéréotypée, sous laquelle les gens comme il faut déguisent l'imperturbable sang-froid de leur âme indifférente ? Non, Messieurs, non, pas ainsi. Vous reconnaissez vos amis aux généreux services par lesquels s'exprime leur dévouement, aux chaleureux témoignages qui sont le langage du cœur, et, entre tous, à cette franche étreinte, que nous appelons si naïvement et si profondément une poignée de mains. Si vous avez fait de ce témoignage une chose vulgaire et sans portée, c'est à tort, Messieurs.

Une poignée de mains est un signe plein de mystères, une prise de possession, un acte de propriété qui fait tressaillir les cœurs sincères. Une poignée de mains veut dire : "Tu es mon ami, et je suis à toi, comme tu es à moi ; mon cœur est dans ton cœur, comme ta main est dans ma main ; nos deux âmes s'étreignent et se serrent, comme s'étreignent et se serrent nos deux mains. Nos deux mains vont se quitter, parce que le devoir nous appelle : toi, à droite, moi, à gauche ; mais nos deux âmes demeureront ensemble, parce qu'elles se sont données dans un sacrement." La poignée de main est le sacrement de l'amitié.

Ainsi donc, Messieurs, nous avons besoin de signes pour représenter l'idée et le sentiment, choses abstraites et incorporelles. Mais, plus abstraite que l'idée, plus incorporelle que le sentiment, est la transformation que la grâce opère dans nos âmes. N'est-il pas bon que, pour donner à notre être tout entier l'assurance de cette transformation et le promouvoir aux conséquences pratiques qu'elle impose à notre vie, Dieu la rende, en quelque sorte, visible par des signes ?

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

L'automne

Les beaux jours s'éloignent : adieu fleurs, adieu fruits. Les feuilles jaunies se détachent de la branche et sont emportées par le vent. Les oiseaux ont perdu leur gaieté ; quelques-uns vont passer l'hiver dans des contrées plus chaudes. C'est l'automne précédant le sombre hiver.

EXERCICES.—1. Combien de traits d'union dans la dictée ?—Combien de mots commençant par une *h* ?

2. Citer quatre mots commençant par une *h muette*.—Quatre mots commençant par une *h aspirée*.

3. Citer les quatre saisons de l'année.—Les douze mois de l'année.—Les sept jours de la semaine.

4. Comment appelle-t-on le milieu du jour ?—Le milieu de la nuit ?

5. Qu'est-ce qu'un trimestre ?—Un semestre ?

6. Quel est le contraire de *précéder* ?

VOCABULAIRE.—*Noms de personnes*.—L'homme, la femme : le père, la mère ; le fils, la fille ; le frère, la sœur ; l'oncle, la tante ; le neveu, la nièce ; le cousin, la cousine ; le gendre, la bru ; le parrain, la marraine ; le tuteur, la tutrice ; le grand-père, la grand-mère ; le petit-fils, la petite-fille ; le beau-père, la belle-mère ; le beau-fils, la belle-fille ; l'arrière-grand-père, l'arrière-grand-mère ; l'arrière-petit-fils, l'arrière-petite-fille.

II

Le cheval

Le cheval est un animal très utile à l'homme. Il est robuste ; vous le voyez traîner de lourds fardeaux ; il est agile ; vous le voyez emporter rapidement cavaliers ou voitures ; il est courageux et, même dans la bataille, il ne fuit pas.

EXERCICES.—Qu'est-ce que le cheval ? Citez deux autres animaux très voisins du cheval (*âne, mulet*).

Robuste ; synonymes : *fort, vigoureux*.—Dérivés de *lourd* (*lourdaud, lourdement, lourdeur, alourdir, balourd*).

Mettre au pluriel les phrases suivantes : *Le cheval est utile. Tu as été agile. Il sera robuste. Sois courageux.*

Conjuguer *fuir* au futur de l'indicatif.

RÉDACTION

Mon école

CAUSERIE, PRÉPARATION DU DEVOIR.—1. Pourquoi venez-vous à l'école ?

2. Que voyez-vous dans votre salle d'école ? A quoi servent les objets que vous y voyez ?

3. De quels objets vous servez-vous pendant la classe ?

4. A quelle heure arrivez-vous à l'école ? Que faites-vous pendant la classe ? Et à votre sortie de l'école, comment vous comportez-vous dans la rue ? Où allez-vous ? (*Mettez par écrit ces diverses réponses.*)

DÉVELOPPEMENT

1. Je viens à l'école pour apprendre à lire, à écrire, à prier, à compter, à dessiner, à connaître et à pratiquer tous mes devoirs. A l'école, je m'instruis, je fais mes efforts pour devenir meilleur.

2. La salle d'école présente quatre murs latéraux, un plafond, un plancher, quatre fenêtres et une porte. J'y remarque le crucifix, la chaise du maître, des bancs-pupitres, des tableaux noirs, une collection des poids et des mesures, des cartes géographiques, une bibliothèque, des tableaux d'histoire naturelle, des collections d'objets divers...

3. Je me sers de livres, d'une ardoise, d'un cahier, d'un porte-plume, d'un encrier, d'un crayon, d'une règle, d'une petite éponge...

4. J'arrive à l'école à l'heure fixée ; pendant la classe, j'apporte beaucoup d'attention aux leçons du maître, je fais mes devoirs avec un grand soin, je ne bavarde pas avec mes condisciples ; je ne perds pas une minute. Quand on sort, je retourne directement à la maison ; je ne m'attarde jamais en chemin.

COURS MOYEN

DICTÉES

I

L'eau

A la surface, vous connaissez l'eau sous forme de mers, de lacs, d'étangs, de rivières, de ruisseaux. Mais l'eau des pluies s'infiltré en partie dans la terre à travers les couches de sable, de cailloux, jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par une couche d'argile ou de roc *vif*. Elle forme alors des lacs et des *cours d'eau souterrains*. Si l'on creuse un *puits* dans les couches de terrain *qui partent* d'un plateau élevé, elle tend à *jaillir* à la hauteur du point d'où elle est partie. On obtient un jet d'eau *naturel* : c'est ce que l'on appelle un puits artésien. Ce nom vient de la province d'Artois où l'on a commencé en France à creuser des puits de ce genre.

EXERCICES ET ANALYSES.—Qu'entend-on par *mer, lac, étang, rivière, ruisseau* ?—*S'infiltré* : quelle espèce de verbe ? Qu'entend-on par verbe essentiellement et accidentellement pronominal ? *Caillou* : rappeler la règle de la formation du pluriel dans les noms en *ou*.—*Jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée* : justifier l'orthographe du participe.—*Vif* : comment les adjectifs terminés par un *f* forment-ils leur féminin ?—Qu'est-ce qu'un *cours d'eau souterrain* ?—*Puits* : comment les noms qui, au singulier sont déjà terminés par un *s*, forment-ils leur pluriel ? *Qui partent d'un plateau* : pourquoi le verbe est-il au pluriel ?—*Jaillir* : conjugueur oralement ce verbe.—*D'où elle est partie* : justifier l'orthographe du participe.—*Un jet d'eau naturel* : l'opposé du mot *naturel* dans cette acception ? (*Artificiel*).—*Appelle* : rappeler les règles concernant les verbes en *eler*.

Souligner tous les verbes. Trouver les sujets et les compléments directs.

II

La faune des contrées glaciales

Dans les champs de neige qui entourent les *mers arctiques*, de loin en loin apparaît le

roi des *quadrupèdes* du Nord, l'ours blanc au museau noir, à l'œil rouge, au jarret souple et vigoureux comme celui du tigre. Là est aussi le renne sauvage ; là, le renard blanc et le renard bleu, aux longs poils chatoyants et *soyeux*. L'ours sort avec précaution de son *repaire*, et souvent échappe aux pièges qui lui sont tendus. Le renne cherche laborieusement sous la neige les brins de mousse qui doivent lui servir de pâture ; le renard s'avance sournoisement vers les lieux où il *flaire quelque carcasse*.

X. MARMIER.

QUESTIONS.—1. Signification des mots *quadrupède, soyeux, repaire, carcasse*.

2. Souligner les adverbes de la dictée.

3. Donner les verbes formés des adjectifs désignant des couleurs dans la dictée.

4. Qu'est-ce que les mers arctiques ? Dites-en quelques mots.

5. Analyser : *Où il flaire quelque carcasse*.

REPONSES.—1. *Quadrupède* : animal à quatre pieds ou à quatre pattes.—*Soyeux* : doux au toucher comme de la soie.—*Repaire* : retraite des bêtes féroces ;—un *point de repère* ?—*Carcasse* : charpente osseuse d'un animal.

2. *De loin en loin, là, aussi, souvent, laborieusement, sournoisement*.

3. *Blanc, blanchir ; noir, noircir ; rouge, rougir ; bleu, bleuir*.

4. *Mers arctiques* : les mers septentrionales qui s'étendent du pôle boréal au cercle polaire arctique. Ces mers portent les noms de *mer Blanche*, de *mer Polaire* et de *mer de Baffin*. Les parties les plus méridionales de ces mers nous sont seules connues, car les glaces interdisent le libre et facile accès des autres parties.

5. *Où*, pr. conj., 3e pers. pl., compl. ind. de *flaire*. *il*, pr. pres., 1re pers. sing., sujet de *flaire*.

flaire, v. tr., à l'indic. temps présent, 3e pers. sing., 1re conj.

quelque, adj., ind., f. sing., déterm. *carcasse*.

carcasse, n.c.f.s., compl. direct de *flaire*.

RÉCITATION

LE PREMIER GIVRE

*L'hiver est sorti de sa tombe,
Son linceul est dans le vallon ;
Le dernier feuillage qui tombe
Est balancé par l'aquilon.*

*Nichés dans le trou d'un vieux saule,
Des hiboux aiguissent leur bec ;
Le bûcheron sur son épaule
Emporte un morceau de bois sec.*

La linotte a fui l'aubépine,
Le pinson n'a plus son rameau,
Le moineau va crier famine
Devant les portes du hameau.

Le givre que sème la bise
Argente les bords du chemin,
A l'horizon la nue est grise,
C'est de la neige pour demain.

A. HOUSSAYE.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS. — *L'hiver est sorti de sa tombe* : on avait oublié l'hiver, il revient et se fait sentir. — *Son linceul* : la neige blanche qui recouvre la terre comme un linceul. — *Aquilon* : vent froid du Nord. — *Givre* : le brouillard congelé sur les branches. — Montrez l'aspect de la terre quand arrive l'hiver. — Que deviennent les oiseaux en cette saison ?

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

I

Notre vieille maison

C'était une maison d'habitation antique et délabrée, mais qui me semblait admirable à cause du grand lierre et des moineaux nichés dans les trous, à cause du jardin d'à côté, tout petit, mais commode, car le persil et les légumes y étaient à quatre pas de la cuisine, à cause du jardin d'en bas, situé dans le voisinage du moulin et ravagé par les escargots ; à cause, enfin, du verger, peuplé de vieux arbres, sous lesquels mon père et mes oncles ont mené paître tour à tour l'unique vache de la famille. *Ajoutez* à cela un petit *carré* de pommes de terre, le long d'un autre champ, clos d'un mur, où mes pauvres vieux reposent aujourd'hui ; enfin, tout en haut du pays, une chènevière où je n'ai jamais vu pousser un brin de chanvre, mais où l'on admirait le roi des cerisiers, un arbre énorme et généreux, dont les fruits *murs* à point et dévorés sur place *me transportaient au septième ciel*. Oh ! ces cerises, *jamais je n'en mangerai d'aussi bonnes* !

E. ABOUT,
(auteur français).

QUESTION.—1. Analyser ; *Ajoutez, carré*.
2. Donner les homonymes de *oh* !
3. Que deviennent *où* et *mûr* sans accent ?
4. Expliquez *me transportaient au septième ciel*.
5. Pourquoi l'auteur dit-il *qu'il ne mangera jamais d'aussi bonnes cerises* ?

RÉPONSES.—1. *Ajoutez* : v. tr. *ajouter*, 2e pers. pl. de l'impératif ; — *carré*, n.c.m. sing., compl. direct de *ajoutez*.

2. Homonymes : *au* (art. contr.), *aulx* (pl. de *ail*), *eau* (élément liquide), *haut* (élevé, fier), *ho* (cri d'indignation, d'étonnement), *ô* (signe d'invocation), *oh* (cri de surprise), *os* (partie la plus dure du corps humain).

3. *Où*, adverbe, sans accent est conjonction ; *mûr*, adjectif, se dit d'un fruit qui est en état d'être cueilli ; sans accent *mur* est un substantif et désigne un ouvrage en maçonnerie.

4. *Me transportaient au septième ciel* : me procuraient une joie très grande, très vive.

5. *Il ne mangera jamais d'aussi bonnes cerises* parce que ce sont les cerises du champ paternel ; les cerises qui lui procuraient, dans son enfance, une vive satisfaction, un plaisir que les ans n'ont pu lui faire oublier.

II

Le manoir d'Haberville

Le manoir d'Haberville était situé *au pied* d'un cap qui couvrait une lisière de neuf arpents du domaine seigneurial, au sud du chemin du Roi. Ce cap ou *promontoire*, d'environ cent pieds de hauteur, était d'un aspect très *pittoresque* ! sa cime, couverte de *bois résineux* conservant sa verdure même durant l'hiver, consolait le regard du spectacle attristant qu'offre, pendant cette saison, la campagne revêtue de son *linceul hyperboréen*. Ces pruches, ces épinettes, ces pins, ces sapins toujours verts, reposaient l'œil attristé pendant six mois, à la vue des arbres moins favorisés par la nature qui, dépouillés de leurs feuilles, couvraient le versant et le pied de ce promontoire. Jules d'Haberville comparait souvent ces arbres à la tête d'*éméraude*, bravant, du haut de cette *cime altière*, les rigueurs des plus rudes saisons, aux grands et puissants de la terre qui ne perdent rien de leurs jouissances, tandis que le pauvre *grelotte* sous leurs pieds.

P.-A. DE GASPÉ,
(*Les Anciens Canadiens.*)

EXERCICES :—Expliquez le sens des mots soulignés : *au pied, promontoire, bois résineux, linceul hyperboréen, émeraude, cime altière, grelotte*.

COMPOSITION

Ma montre

Ma première montre.—I.—Décrivez la première montre que vous avez eue, la joie qu'elle vous a causée.—II. La faisant causer, vous lui prêterez des conseils sur l'ordre, la régularité nécessaire au bon emploi du temps.—III. Vous vous demanderiez si vous avez toujours suivi ses conseils, et, dans la négative, vous direz pourquoi vous êtes résolue à les mieux mettre en pratique.

DÉVELOPPEMENT

I. Oh ! la joie inoubliable de suspendre à mon cou, par un simple sautoir d'argent, ma première montre, présent de mon parrain, le jour où sonnèrent mes dix ans !

Elle était si petite, si mignonne, si finement ciselée, marquée à mon chiffre, s'il vous plaît, tout comme celle d'une personne raisonnable ! Cent fois par jour je la tirais de sa pochette pour la contempler, suivre la marche des aiguilles dorées sur le cadran d'émail où les heures étaient peintes en chiffres roses... Roses comme le temps qui, pour moi, enfant, s'écoulait en une fête perpétuelle de tendresses familiales, de joies naïves.

Hélas ! avec l'enfance elles ont fui, ces heures, pour ne plus revenir... J'ai vieilli, et, comme toute chose, la petite montre d'argent a vu aussi, peu à peu, se ternir son éclat : les ciselures se sont effacées, ses aiguilles parfois se font paresseuses ; elles s'arrêtent, prises de peur peut-être, de voir le temps courir si vite.

Moi-même je ne la regarde plus aussi souvent. Cependant j'aime son tic-tac,—voix amie dont je comprends les discrets reproches et les sages conseils.

II. "Jeune fille, me dit-elle à certains moments où, le front dans ma main, je trouverais bien doux de laisser mon imagination s'envoler au pays bleu des chimères, jeune

filie, considère le prix du temps et ne le gaspille pas. C'est l'étoffe dont la vie est faite : sois-en ménagère. Qui le dissipe ne le retrouve plus. Garde-toi des vaines rêveries, des minutes perdues en occupations futiles, en bavardages inutiles et dangereux. Que, dans ta vie bien réglée, chaque moment ait son emploi assigné. De l'ordre ! de l'ordre ! c'est le moyen de faire bien et beaucoup de choses. N'oublie pas que le plaisir ne doit jamais passer avant le devoir, grand maître de la vie. Sois bonne, sois heureuse, sois gaie ; répands la joie autour de toi... Prie et travaille... Chante en travaillant, et le temps qui fuit te laissera, en dépit des épreuves inévitables ici-bas, la paix du cœur et la douce satisfaction des mérites acquis pour les récompenses éternelles..."

III. Ai-je toujours écouté, toujours suivi les conseils de ma montre ? Je n'oserais l'affirmer. Mais ce dont je suis sûre, c'est que désormais, je suis bien résolue à mener une vie sérieuse, faite de journées remplies, non par le caprice, mais par le devoir.

J'accepterai vaillamment ce devoir avec ses difficultés ; je sourirai aux peines en songeant que les épines ont des roses ; je ne ferai jamais rien contre ma conscience, rien contre le droit et la justice. Enfin les yeux en haut, coûte que coûte, je suivrai la vocation que la Providence me destine, prenant pour guide ma foi de chrétienne, faisant chaque chose en son temps, sans lenteur ni précipitation, sans renvoyer au lendemain ce qui aujourd'hui se peut faire.

Alors oui, je l'espère, ce sera sans tristesse et sans regret, confiante dans l'avenir, que mes yeux suivront les aiguilles de ma vieille petite montre, marquant implacablement, les unes après les autres, les heures fugitives de ma vie, écrites en chiffres roses sur le cadran d'émail.

M. L.

("L'École la Famille".)

" LA REVUE MODERNE "

C'est le titre d'une nouvelle revue qui sera bientôt publiée à Montréal au no 710, rue St-Hubert. La directrice, Madeleine G. Huguenin, est très connue dans notre monde littéraire.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Quarante-huit bûcherons ont fait chacun 24 jours et ils ont reçu \$4227.84. Combien chacun-a-t-il eu ? Quel était le salaire journalier d'un bûcheron ?

Solution : $\$4227.84 \div 48 = \88.08 , ce que reçut chaque bûcheron.

Rép.

$\$88.08 \div 23 = \3.63 , presque, le salaire journalier d'un bûcheron. *Rép.*

2. Deux marchands ont acheté un troupeau de 378 moutons pour \$1625.40. Le premier a payé \$903 et le deuxième le reste. Quel est le nombre de moutons qui revient à chacun ?

Solution : $\$1625.40 \div 3.78 = \4.30 , le prix d'un mouton.

$\$903 \div \$4.30 = 210$ moutons, nombre de moutons du premier. *Rép.*

$378 - 210 = 168$, nombre de moutons du second. *Rép.*

Autrement : $\$1625.40 - 903 = \722.40 .

$\$722.40 \div \$4.30 = 168$, le nombre de moutons du second.

Rép.

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Dans la construction d'une maison les matériaux ont coûté $\frac{2}{3}$ de plus que la main d'œuvre. Si la main d'œuvre n'avait coûté que la $\frac{1}{2}$ des matériaux la maison aurait coûté \$870 de moins. On demande le coût de la maison ; le coût des matériaux—celui de la main d'œuvre.

Solution : Soient \$1 le coût de la main d'œuvre, alors $\$1\frac{2}{3}$ celui des matériaux et $\$2\frac{2}{3}$ le coût de la maison.

Dans le deuxième cas, la $\frac{1}{2}$ de $\$1\frac{2}{3} = \$\frac{5}{6}$, le coût de la main d'œuvre alors $\$1\frac{10}{6}$ celui des matériaux et $\$1\frac{15}{6} = \$2\frac{1}{2}$ celui de la maison.

$\$2\frac{2}{3} - \$2\frac{1}{2} = \$\frac{1}{3}$, la différence dans le prix de la main d'œuvre dans les deux cas.

$\frac{1}{6} = \$870$.

$\frac{6}{6} = \$870 \times 6 = \5220 , le coût de la main d'œuvre. *Rép.*

$\frac{10}{6} = \$870 \times 10 = \8700 , le coût des matériaux. *Rép.*

$\frac{16}{6} = \$870 \times 16 = \13920 , le coût de la maison. *Rép.*

2. Un rameur dont la vitesse, sur les eaux d'un lac où il n'y a pas de courant, est de 5 milles à l'heure, descend une rivière, dont le courant est de 3 milles. Rendu à un certain point il remonte au point de départ. S'il a été absent en tout 2 heures 40 minutes à quelle distance s'est-il rendu ?

Solution : En descendant il fait $5 + 3 = 8$ milles dans une heure ;
il fait 1 mille dans $\frac{1}{8}$ d'heure.

En remontant il fait $5 - 3 = 2$ milles dans 1 heure ; il
fait 1 mille dans $\frac{1}{2}$ heure.

Ainsi 1 mille aller et retour, prend $\frac{1}{8} + \frac{1}{2} = \frac{5}{8}$ d'heure ;
2 heures 40 minutes = $2\frac{2}{3} = \frac{8}{3}$ d'heure.

$\frac{8}{3} \div \frac{5}{8} = \frac{8}{3} \times \frac{8}{5} = \frac{64}{15} = 4\frac{4}{15}$ milles. *Rép.*

3. La différence entre deux nombres est 63. Les $\frac{5}{6}$ du grand nombre diminué de ses $\frac{2}{3}$ égale les $\frac{3}{8}$ du petit nombre. Quels sont les nombres ?

Solution : $\frac{5}{6}$ du grand diminué de ses $\frac{2}{3} =$ le $\frac{1}{3}$ de $\frac{5}{6} = \frac{5}{18}$ du grand.

$\frac{5}{18}$ du grand = $\frac{3}{8}$ du petit ;

$\frac{1}{18}$ du grand = $\frac{3}{8 \times 5}$ du petit ;

$\frac{18}{18}$ du grand = $\frac{3 \times 18}{8 \times 5} = \frac{27}{20}$ du petit.

$\frac{27}{20}$ du petit - $\frac{20}{20}$ du petit = $\frac{7}{20}$ du petit = 63.

$\frac{1}{20}$ du petit = $\frac{63}{7}$

$\frac{20}{20}$ du petit = $\frac{63}{7} \times 20 = 9 \times 20 = 180$, le petit.

Rép.

$\frac{27}{20}$ du petit = $\frac{63}{7} \times 27 = 9 \times 27 = 243$, le grand. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. A, B et C formèrent une société qui dura 2 ans. A fit un premier placement \$400. et 6 mois plus tard il en fit un deuxième de \$400. B fit un premier placement de \$900, au bout de 6 mois il retira le tiers de son capital. C fit un premier placement de \$200 6 mois après la fondation de la société ; au bout de 6 mois il fit un deuxième placement de \$200 et 6 mois plus tard il fit un dernier versement de \$200. Le bénéfice total est de \$6700. Combien C reçoit-il en tout si a part son gain comme membre de la société il a droit, à titre de gérant de la société, à 25% du profit total ?

Solution : A : $\$400 \times 6 = \2400 .

$\$400 + \$400 = \$800 \times 18 = \14400 .

Capital total d'A : = \$16800 pendant 1 mois.

B : $\$900 \times 6 = \5400 .

$\$900 - \$300 = \$600 \times 18 = \10800 .

Capital total de B : = \$16200 pendant 1 mois.

C : $\$200 \times 18 = \3600 .

$\$200 \times 12 = \2400 .

$\$200 \times 6 = \1200 .

Capital total de C : = \$7200 pendant 1 mois.

Capital total de A, B et C : = \$40200 pendant un mois.

$\$6700 \times 0.25 = \1675 , la part de profit de C comme gérant.

$\$6700 - \$1675 = \$5025$, le gain à diviser entre A, B et C.
 $(\$5025 \times 7200) \div 40200 = \900 , la part de gain de C.

$\$1675 + \$900 = \$2575$, ce que C reçoit en tout. *Rép.*

2. Un marchand acheta du drap à raison de 48 verges pour \$50 et le revendit à raison de 50 verges pour \$48. Combien a-t-il perdu pour cent.

Solution : $\$50 \div 48 = \$1\frac{1}{24}$, le coût d'une verge.

$\$48 \div 50 = \$\frac{24}{25}$, le prix de vente d'une verge.

$1\frac{1}{24} - \frac{24}{25} = \$\frac{49}{600}$ la perte sur 1 verge.

$\frac{49}{600} \div 1\frac{1}{24} = \frac{49}{600} \div \frac{25}{24} = \frac{49}{600} \times \frac{24}{25} = \frac{49}{25} \times \frac{1}{25} = \frac{49}{625} = 0.07\frac{21}{25} =$

$7\frac{21}{25}\%$. *Rép.*

ALGÈBRE

1. Un certain nombre d'ouvriers ont 864 verges d'ouvrage à faire ; mais 4 d'entre eux ne peuvent se rendre au travail : on demande le nombre d'ouvriers qu'il y a en tout, sachant que, par suite des 4 qui manquent, chacun de ceux qui restent devra faire 18 verges de plus.

Solution : Soit x le nombre primitif d'ouvriers, alors $x-4$, le nombre de ceux qui ont travaillé. $\frac{864}{x}$, le nombre de verges d'ouvrage que chacun aurait fait si tous avaient travaillé et $\frac{864}{x-4}$, le nombre que chacun de ceux qui ont travaillé a fait.

$$\frac{864}{x-4} - \frac{864}{x} = 18.$$

Chassant les dénominateurs on a :

$$864x - 864x + 3456 = 18x^2 - 72x.$$

Transposant et réduisant : $18x^2 - 72x = 3456$.

Divisant par 18 : $x^2 - 4x = 192$.

Complétant le carré : $x^2 - 4x + 2^2 = 192 + 4 = 196$.

Extrayant la racine : $x - 2 = +14$ ou -14 .

$x = 14 + 2 = 16$ ouvriers. *Rép.*

2. A et B peuvent faire ensemble un travail en $14\frac{2}{5}$ jours. A, tout seul, prendrait pour le faire 12 jours de moins que B. En combien de jours, A travaillant seul, ferait-il l'ouvrage.

Solution : Soit x le nombre de jours d'A, alors $x + 12$ le nombre de B.

$$\frac{1}{x} + \frac{1}{x+12} = \frac{1}{14\frac{2}{5}} = \frac{5}{72}.$$

Chassant les dénominateurs : $72x + 864 + 72x = 5x^2 + 60x$.

Transposant et réduisant : $-5x^2 - 60x + 144x = -864$.

$$-5x^2 + 84x = -864.$$

Multipliant par -1 on a : $5x^2 - 84x = 864$.

Divisant par 5 on a : $x^2 - \frac{84x}{5} = \frac{864}{5}$.

Complétant le carré on a : $x^2 - \frac{84x}{5} + (\frac{42}{5})^2 = \frac{864}{5} + \frac{1764}{25} = \frac{4320}{25} + \frac{1764}{25} = \frac{6084}{25}$.

Extrayant la racine on a : $x - \frac{42}{5} = \frac{78}{5}$ ou $-\frac{78}{5}$.

$$x = \frac{42}{5} + \frac{78}{5} = \frac{120}{5} = 24 \text{ jours d'A. } \textit{Rép.}$$

$$x + 12 = 24 + 12 = 36 \text{ jours de B. } \textit{Rép.}$$

GÉOMÉTRIE

1. La base d'une pyramide est un hexagone régulier de 1 pied de côté et le volume de la pyramide est de 623.52 pouces cubes, quelle en est la hauteur ?

Solution : $623.52 \times 3 = 1870.56$ pouces cubes, volume d'un prisme de même base et hauteur que la pyramide.

1 pied = 12 pouces.

$12^2 \times 2.59808 = 144 \times 2.59808 = 374.12352$, surface de la base hexagonale.

$1870.56 \div 374.12352 =$ presque 5 pouces. *Rép.*

2. On fond un cube en métal d'un pied d'arête et on le coule en forme de sphère, quel en est le diamètre en pouces ?

Solution : Le volume de la sphère = celui du cube = 1728 pouces cubes.

$$1728 \div 0.5236 = 3300.$$

La racine cubique de 3300 = 14.88 pouces. *Rép.*

J. AHERN.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

" MON JOURNAL "

(Respectueusement dédié à Mes bonnes Mères du Bon-Pasteur)

Ce 2 septembre 1919.

Je m'éveillais plus tôt que d'habitude ce matin. Tout en vaquant aux soins de ma toilette et au ménage de ma chambre (ce doux petit coin de chez Nous) ma pensée, toujours si promeneuse, était en besogne.

Quoi ! les vacances sont-elles déjà finies ? Plus de promenade solitaire à l'appel du clocher de mon église paroissiale ! Passées les heures de causerie intime sur "la grande butte"

avec une amie sienne. Hélas ! bien loin déjà les joies et les bonheurs que juillet et août ont semés sur ma route : joies goûtées dans une de ces minutes de dévouement dans la famille, bonheurs savourés à la lecture d'une lettre, etc., etc. C'est une bonne philosophie, me disait l'autre jour l'amie Paule, de vivre le présent sans regret du passé et sans crainte pour l'avenir. Donc, après ces réminiscences une prière fervente s'échappa de mon cœur :

“ Seigneur, vous qui aimez les âmes, qui êtes mort pour les racheter, qui les avez retirées de leur misère, de leur honte et de leur dégradation, faites que j'aime celles que vous avez confiées à ma sollicitude, faites que je les aime d'un amour pur et fort, tout surnaturel, que je les aime jusqu'à me dépenser pour elles. Seigneur, écoutez ma prière, c'est celle d'un cœur droit et sincère. Ainsi soit-il.”

Puis je compris toute la grandeur de la mission dont j'étais chargée par la venue de septembre... A l'heure fixée, j'étais à l'école modèle de mon petit village. L'âme heureuse et la figure réjouie, j'accueillais avec une bonté toute maternelle mes élèves et j'avais des paroles douces et réconfortantes à leur prononcer.

Ce soir, en contemplant le magnifique coucher du soleil, je rends grâce à Dieu de ma 1ère journée d'apostolat. Qu'il fait bon de vivre quand la prière, le dévouement et l'amour remplissent notre vie !!!...

A.-M.-T.,
Institutrice.

LES GOUVERNEURS DU CANADA

Format 9 x 12 sur beau papier. Prix : 10 sous chacun.

LISTE COMPLÈTE :

(Période française)

- | | | |
|------------------|---------------------------|-------------------------|
| 1.—Champlain. | 7.—Mézy. | 13.—Callières. |
| 2.—Montmagny. | 8.—Courcelle. | 14.—Vaudreuil. |
| 3.—D'Ailleboust. | 9.—Frontenac (1ère fois). | 15.—Beauharnois. |
| 4.—Lauzon. | 10.—La Barre. | 16.—Jonquière. |
| 5.—D'Argenson. | 11.—Denonville. | 17.—Duquesne. |
| 6.—D'Avaugour. | 12.—Frontenac (2me fois). | 18.—Vaudreuil-Cavagnal. |

(Période anglaise)

- | | | |
|--------------------------|---------------|-----------------|
| 1.—Amherst. | 12.—Aylmer. | 23.—Lisgar. |
| 2.—Murray. | 13.—Gosford. | 24.—Dufferin. |
| 3.—Carleton (1ère fois). | 14.—Durham. | 25.—Lorne. |
| 4.—Haldimand. | 15.—Colborne. | 26.—Lansdowne. |
| 5.—Carleton (2ème fois). | 16.—Sydenham. | 27.—Preston. |
| 6.—Prescott. | 17.—Bagot. | 28.—Aberdeen. |
| 7.—Craig. | 18.—Metcalf. | 29.—Minto. |
| 8.—Prévost. | 19.—Cathcart. | 30.—Grey. |
| 9.—Sherbrooke. | 20.—Elgin. | 31.—Connaught. |
| 10.—Richmond. | 21.—Head. | 32.—Devonshire. |
| 11.—Dalhousie. | 22.—Monck. | |

PRIX :

- 1o La collection complète des 48 portraits reliée en un album toile rouge.....\$ 5.00
 2o La même, collée sur 24 très forts cartons (2 par carton) avec œillet pour suspendre au mur.....\$10.00
 Pour toute commande, s'adresser à M. Derome, à la librairie L.-J.-A. Dérome Limitée,
 36 Ouest, Notre-Dame, Montréal.